

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA MINE ARMORIQUE (SAMA) PLOMB ARGENTIFÈRE

CHRONIQUE DES MINES
Les mines de plomb argentifère de Tulé
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 février 1928)

Nous avons, dans notre avant-dernière chronique, entretenu nos lecteurs d'une mystérieuse société qui se fondait pour la mise en exploitation d'une mine de plomb argentifère aux environs de Tulé, dans cette partie des Pyrénées tonkinoises, dont nous avons entretenu nos lecteurs l'an dernier au sujet des derniers peuplements de peumou, menacés par les Meos et par l'indifférence de l'Administration (ou son incapacité), de destruction totale.

En fait, nous supposons bien qu'il s'agissait du magnifique gisement découvert par ce hardi pionnier qu'est [M. Justin Leroy](#) [*sic* : *Le Roy*], pour qui ces hautes vallées et ces formidables massifs n'ont pas de secret. Connaissant à fond les montagnards Meos, leur langue, leurs coutumes, connu d'eux tous et ayant toute leur confiance, nul n'était mieux placé pour prospecter cette région. C'est de lui que nous tenons le remarquable échantillon que nous avons dans notre bureau.

On connaît la **nouvelle politique du gouvernement général, qui tend à réserver aux seuls grands financiers le droit de participer au développement du pays** et à interdire aux coloniaux qui ne peuvent pas bloquer quelques millions en banque, de prospecter et de monter des sociétés locales d'études qui créeront plus tard des sociétés autant que possible locales pour exploiter les richesses naturelles. Heureusement, cette politique n'est pas encore complètement victorieuse en ce qui concerne les mines ; aussi, [M. Leroy](#) [*sic* : *Le Roy*] **et ses amis** se sont-ils hâtés de commettre ce qui n'est pas encore qualifié crime, bien que déjà dénoncé comme contraire au dogme. Ils ont créé sur place une société d'études au capital d'une soixantaine de mille piastres. Cette société fera, selon une méthode très industrielle si elle n'est pas très financière, une prospection serrée et l'étude d'un projet de mise en exploitation rationnelle, en même temps que des travaux préliminaires et un commencement d'exploitation. Quand le projet sera bien au point, elle se mettra en devoir de créer une société anonyme à gros capital, autant que possible avec des capitaux locaux ; en tout cas en y faisant participer les capitaux locaux.

Cette procédure, évidemment, ne fait pas précisément l'affaire des gros financiers de Paris, qui sont à la recherche de prospecteurs aux abois pour leur acheter à vil prix le résultat de longues années de dur et courageux labeur, autrement dit pour les dépouiller.

Seulement, quand, avec la connivence du gouvernement général et de la haute administration, les grands financiers auront fini par décourager les prospecteurs libres et tous ces gens dont l'initiative a pour aiguillon l'espoir de la fortune (une modeste fortune avec 9 chances sur 10 de mourir avant sur le tas), ce jour-là, ils pourront envoyer leurs salariés, automates dirigés de Paris par ondes hertziennes, prospecter telle ou telle région, les résultats seront bien différents !

Eu tout cas l'affaire dont il s'agit n'est pas un mythe ; deux wagons, soit 20 tonnes d'un minerai qui vaut 260 \$ la tonne, sont déjà descendus à Haïphong et ce n'est qu'un début.

Et nous verrons aussi, dans notre prochaine chronique, que ne sont pas non plus un mythe les puissants gisements de fer que nous avons signalés le long du fleuve Rouge, dans cette même province.

CHRONIQUE DES MINES
La Mine Armorique (plomb)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 mars 1928)

Sous cette dénomination vient de se fonder une société en commandite simple destinée à l'étude complète et à la mise en valeur d'un gisement de galène argentifère sis dans la région de Tulé, à cheval sur la limite des provinces de Yê-Bay et de Son-La.

Un de nos confrères a présenté cette formation de Société comme un défi aux groupes financiers s'occupant d'affaires de ce genre.

Il y a là une inexactitude que nous croyons devoir signaler.

Les circonstances elles-mêmes ont dicté la façon de procéder, qui a l'avantage de grouper ceux qui ont aidé, par leur aide pécuniaire, le prospecteur qui a reconnu et étudié sommairement le gisement, mais il ne faut, en aucune façon, voir là un acte d'hostilité contre un groupe quelconque.

En revanche, si nous nous permettons de contredire notre confrère sur ce point, nous sommes en plein accord avec lui lorsqu'il parle de la nécessité de doter la région où se trouve le gisement en question de voies de communication un peu moins rudimentaires que celles qui existent et ne sont à proprement parler que de simples pistes. Étant donné ce qu'on peut attendre du nouveau gisement et de ceux, non encore reconnus, qui se trouvent certainement dans le massif montagneux qui s'étend au sud du Fan Si Pan, la Colonie a le devoir de permettre l'évacuation de leurs produits, jusqu'à une voie navigable ou ferrée, à ceux auxquels elle délivre des permis de recherche et fait payer des droits pour l'institution de concessions minières.

La nouvelle société a déjà reçu un questionnaire pour savoir ce qu'on pourrait tirer d'elle en 1928, avec la taxe de 2 % *ad valorem* sur sa production. C'est mettre la charrue avant les bœufs et il eût été plus logique de s'inquiéter d'abord de lui donner les moyens matériels de vendre ce qu'elle produit. Il ne faut pas oublier qu'en nous demandant des impôts, l'État conclut avec nous un contrat et que ce contrat ne peut être que synallagmatique, c'est-à-dire créant des devoirs en face des droits qu'il donne.

Revue financière indochinoise [de Feutrier]

N.D.L.R. — « Un de nos confrères », c'est nous ; nous plaidons coupable. Nous nous étions simplement réjoui de voir une affaire montée par des promoteurs locaux, avec d'abord des capitaux locaux. Nous espérons même encore que, sans témoigner d'hostilité à aucun groupe métropolitain ou étranger, les épargnants locaux ne seront pas mis de côté lorsqu'il s'agira de monter l'affaire en grand. Il faut nous entr'aider si nous, coloniaux de la colonie, nous ne voulons pas être comptés pour rien et mis à l'écart de toutes les bonnes affaires.

Or la Mine Armorique est une bonne affaire, à laquelle de nombreux Tonkinois seront heureux de s'intéresser. Et, mon Dieu, il semble que toute affaire exploitée au Tonkin devrait être heureuse de compter quelques amis tonkinois intéressés à sa bonne marche.

Notre carnet financier
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mai 1928)

Nous apprenons la mise en société de la mine Armorique au Tonkin.

Cette société a pour objet la mise en valeur de deux concessions minières et de douze périmètres de recherches, concernant un gisement de galène argentifère sis dans la région de Tu-Lé, tant dans la province de Yen-Bay que dans celle de Son-La, le tout constituant la « Mine Armorique ».

La société a aussi dans son objet la vente du minerai extrait, tant à la suite des prospections à venir que de l'exploitation des concessions en rendement ; le transport du minerai extrait, l'étude aussi complète que possible en vue de la constitution d'une société anonyme d'exploitation de l'affaire minière dont s'agit ; l'organisation et la constitution de toute société anonyme chargée de l'exploitation des concessions de mine et des périmètres constituant la mine « Armorique », comme il est dit ci-dessus ou encore leur réalisation, d'accord avec le propriétaire, par rapport à une Société ou autrement.

La raison et la signature sociale sont « Feutrier-Le Roy (Tu-Lé) et Cie ».

La durée de la société est de deux années à compter du 1^{er} février 1928.

Le siège social est à Haïphong, 35, boulevard Amiral-Courbet.

M. Le Roy a apporté : le bail, pendant la durée de la société, de la Mine « Armorique » ledit bail, comprenant jouissance du terrain, droit d'exploitation et de recherche, propriété du minerai déjà extrait, bénéfice des travaux de recherches et de prospection déjà exécutés, matériel sur la mine, contrats de transport, etc.

La société prend en revanche à sa charge le passif correspondant aux dépenses déjà faites se montant à créance contre : 24.500 \$ 00.

L'apport net ainsi fait est évalué à 500 \$ 00

M. Feutrier apporte à la société sa créance contre M. Le Roy de :	9.000 \$ 00	
et une somme en espèce de :	4.000 \$ 00	13.000 \$ 00
Les divers commanditaires apportent en créances contre M. Le Roy		10.000 \$ 00
et en numéraire		28.500 \$ 00
Total du capital social		<u>52.000 \$ 00</u>

La société est administrée par M. Feutrier ¹ comme gérant.

.....

CHRONIQUE DES MINES
(L'Éveil économique de l'Indochine, 20 janvier 1929)

Tandis qu'à Paris, le troupeau naïf des petits capitalistes s'arrache à cinq fois le prix d'émission les actions de sociétés qui n'en sont encore qu'à s'organiser en vue d'une future prospection dans des pays lointains dépourvus de voies de communication et de

¹ Eugène Feutrier, fondateur de la Stacindo, de la *Revue financière indochinoise* et de la mine Armorique. [Membre de la loge les Aveilles de l'Orient.](#)

main-d'œuvre, plusieurs affaires se montent sans bruit au Tonkin dans des régions bien connues, à proximité de bonnes voies de communication et avec abondance de main-d'œuvre.

Citons la mine Armorique, mine de plomb argentifère, montée uniquement avec l'aide de la petite épargne locale, sans aucune participation de la haute finance et qui semble devoir être un grand succès, non pas peut-être dans le sens financier, pour les maquignons de titres, mais dans le sens économique et industriel ; c'est-à-dire que l'on arrivera rapidement à en tirer pour une grande valeur non pas de jus de poires mais de minerai et de minerai d'une rare teneur en plomb et en argent. Nous en parlerons avec plus de détails dans notre prochaine chronique. Qu'il nous suffise de dire aujourd'hui que nous avons vu. M. de Saint Julien ², l'ingénieur des mines qui s'est acquis au Tonkin une si solide réputation de compétence, et qui venait de visiter cette mine. « Elle a une physionomie sympathique », nous a-t-il dit. Voilà qui vaut un long rapport.

.....

Une mine de plomb argentifère dans la haute montagne La mine Armorique
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 février 1929)
[redite]

[...] C'est une première manifestation de cette colonisation que constitue la mise en société de la Mine Armorique, en vue de l'intensification de l'exploitation commencée par M. Justin le Roy.

Notre carnet financier.
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1929)

On vient de constituer à Hanoï la Société anonyme de la Mine Armorique, galènes argentifères de Tu-lê (Yen-Bay, Tonkin) au capital de 6 millions de francs divisé en 60.000 actions de 100 francs.

Cette société, créée par la Société Feutrier Le Roy (Tulê) et Cie, de Haïphong³, a pour objet l'exploitation de concessions minières de plomb argentifère situées en Indochine et notamment des concessions Sainte-Radegonde et Thérèse. Outre ces deux concessions et les aménagements qui s'y trouvent, les fondateurs apportent une option sur 23 périmètres et ils reçoivent : 1.781.300 francs d'actions d'apport et 718.700 francs en numéraire ; M. Le Roy reçoit en plus 150.000 francs.

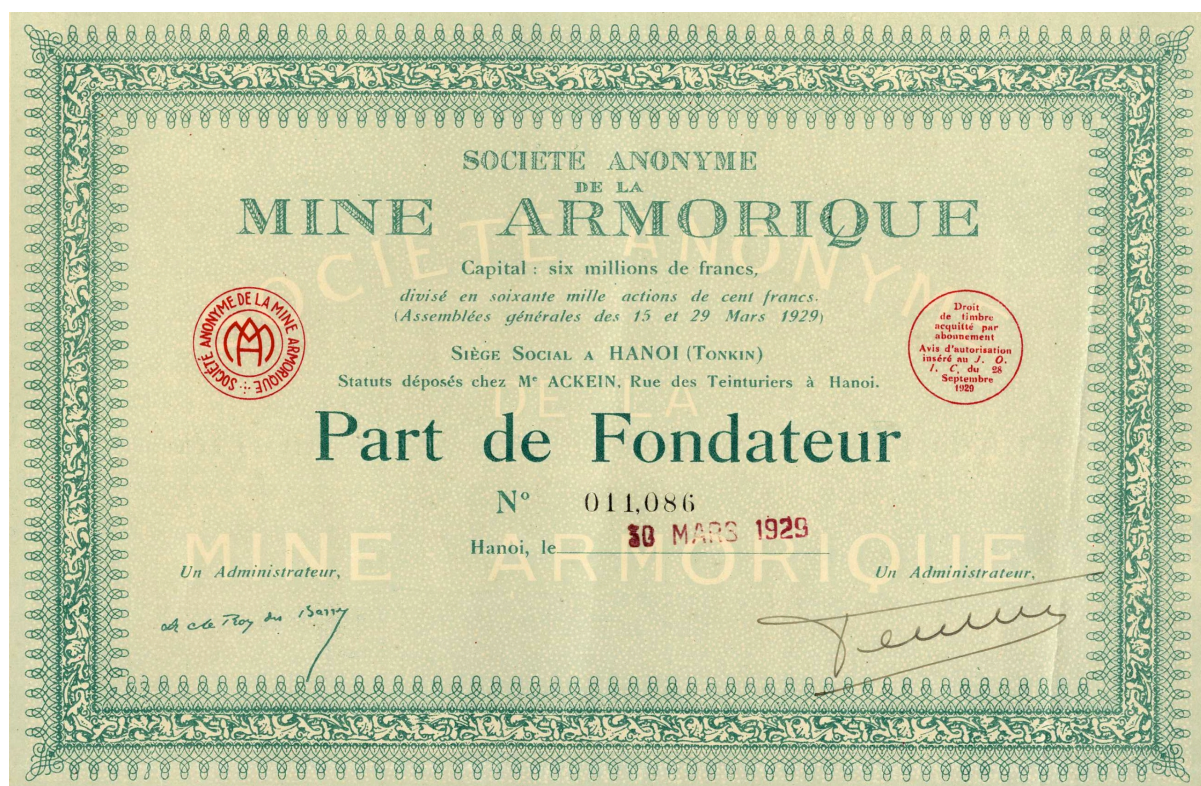
Il est créé 13.000 parts de fondateur ayant droit à 25 % du solde des bénéfices nets ; 10.890 sont remises aux apporteurs et les 2.110 autres réparties entre les souscripteurs.

DOCTEUR LE ROY DES BARRES, président

² François Neyron de Saint Julien : directeur de la Société française des charbonnages de Dai-Dan et Dong-Dang (ancêtre des Charbonnages d'Along et Dong-Dang), à l'origine des Charbonnages de Huong-Khé, partenaire de la relance du gisement de lignite de Đông-Giao, commissaire aux apports de la Société des charbonnages de Ninh-Binh, cheville ouvrière de Chrome et nickel de l'Indochine (1928)...

³ 23, rue Jules-Ferry, Haïphong.

Premiers administrateurs : MM. Le Roy des Barres, Feutrier, Le Roy, Vital Porchon ⁴, Muller ⁵, Belot [*sic : ou Birot (ci-dessous) ?*], Combat.



[Coll. Serge Volper](#)

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA MINE ARMORIQUE
Capital : 6 millions de fr.
divisé en 60.000 actions de 100 fr.
(Assemblées générales des 15 et 29 mars 1929)
Siège social à Hanoï (Tonkin)
Statuts déposés en l'étude de M^e Ackhein, rue des Teinturiers à Hanoï

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 28 septembre 1929

PART DE FONDATEUR
Hanoï, le 30 mars 1929
Un administrateur (à gauche) : Le Roy des Barres
Un administrateur (à droite) : Feutrier

⁴ Vital Porchon : né le 6 nov. 1877 à Adainville (Seine-et-Oise). Ingénieur contractuel des T.P. à Vinh (1920), puis à Hanoï. Administrateur d'Indophono (1926). Dignitaire de la loge [Les Écossais du Tonkin](#), de Hanoï (1934-1937).

Disparu en 1945 à Saïgon. Un fils : René, né en 1917 à Garches, aviateur abattu en 1944 au-dessus de Dunkerque ; une fille, Simone Raymonde Germaine, née le 23 octobre 1926 à Hanoï.

⁵ Probablement Francisque Muller, directeur de la Blanchisserie d'Extrême-Orient, à Hanoï.

Mine Armorique
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 mai 1929)

Les ingénieurs chargés de faire l'étude puis les travaux de la route qui reliera cette mine, à 1.600 M. d'altitude dans la montagne, à Trai-hut, sur la ligne de chemin de fer entre Laokay et Hanoï, espèrent qu'avant la fin de l'année 1930, les travaux seront assez avancés pour permettre le passage de petites camionnettes pour la descente du minerai.

CHRONIQUE DES MINES

La Société de la mine Armorique donne un exemple aux grandes sociétés minières
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 juin 1929)

— Nombreuses sont les mines qui dépendent pour leurs exploitations de voies de communication à créer. La plupart comptent pour cela sur l'État et se croiraient perdues si elles employaient, à se servir elles-mêmes, un-centième de leur capital.

Mieux vaut perdre trois ou quatre ans et dépenser un million de francs en transports très difficiles que d'en dépenser 500.000 pour construire soi-même sa route en dix huit mois.

La mine Armorique a évité cette erreur. Elle a besoin d'améliorer et, par endroits de construire une route de montagne d'une centaine de kilomètres, peut-être moins, si elle remplace la partie supérieure de la route par un câble. Cette route offre pour la colonie un énorme intérêt économique, politique et stratégique et le bon sens indique que ce serait au budget du Protectorat à en faire les frais.

C'est d'ailleurs l'avis, croyons-nous de la Résidence supérieure, qui témoigne pour cette route beaucoup d'intérêt.

Mais le protectorat a bien d'autres routes à construire et ne peut accorder de crédits qu'au compte-gouttes à la province de Yên-Bay et celle-ci, avec ses corvéables, ne peut faire qu'un effort limité. Si le Protectorat avait les moyens d'en faire une « route locale », il serait obligé (au fait pourquoi ?) de passer par les T.P. Or les T.P., quand on les charge d'une route de montagne de cette importance, demandent dix ou douze ans et 10.000 \$ le kilomètre, soit en l'espèce, un million de piastres.

La Société de la Mine Armorique est tout de même plus pressée que cela.

Elle a donc décidé d'entreprendre elle-même la construction de la route et tout ce qu'elle demande à l'Administration c'est de ne pas l'en empêcher. Elle a donc envoyé sur les lieux un ingénieur et un géomètre faire un projet d'aménagement des chemins existants et de construction de certaines parties où il n'y a encore rien. Avec cinq fois moins d'argent et en cinq fois moins de-temps que les T.P., elle aura un chemin suffisant pour ses besoins.

En fait, on espère dès la fin de l'année disposer, de la mine même (1.600 m. d'altitude) à Traihut, d'une bonne piste muletière qui permettra d'effectuer plus de transports avec le même nombre d'animaux de bât, et de réduire au minimum le nombre des accidents, donc d'obtenir une première réduction des frais de transport ; et dès le printemps 1930, on espère pouvoir employer de bout en bout des charrettes à boeufs portant 500 kg, ce qui quintuplerait le rendement de ces animaux.

D'ailleurs le parachèvement de la route ne tardera pas, qui permettra l'utilisation de camions automobiles ou de tracteurs à remorques.

L'ingénieur chargé de ces travaux, M. Peyrot ⁶, qui a acquis une grande expérience, comme ingénieur et comme entrepreneur, de la construction des routes de montagnes, a déjà pris ses mesures pour mettre sur ce travail deux-mille coolies et pour amener à la région rocheuse, où il s'agit d'élargir un sentier en corniche, des compresseurs d'air et des marteaux à air comprimé pour percer les trous de mines avec le maximum de rapidité et le minimum de main-d'œuvre.

Ainsi, grâce à l'initiative privée, sera réparé le scandale de l'abandon complet par l'Administration d'une des régions les plus intéressantes du Tonkin et de populations loyales et dévouées, que nous avons récompensées depuis trente ans en ne faisant absolument rien pour elles.

Toutefois, il faut espérer que l'Administration fera, de son côté, un effort (non l'administration provinciale, qui ne dispose que de faibles moyens d'action, mais celle du Protectorat, qui peut, fournir ces moyens à la province), pour remettre un peu en état la piste de Yên-Bay à Nghia-Lô et Gia-Hôi et améliorer les relations postales, les moyens de ravitaillement, et l'assistance médicale dans une région déjà assez peuplée et où vont travailler pendant de longs mois un nombre important d'Européens.

SOCIÉTÉS NOUVELLES (*Les Cahiers coloniaux*, 8 juillet 1929)

Société de la Mine Armorique. — Siège social : 23, rue Jules-Ferry, Haïphong, Tonkin. Capital : 6.000.000 de francs divisé en 60 000 actions de 100 francs chacune. Objet : exploitation de concessions minières. Administrateurs : MM. le docteur Le Roy des Barres, Eugène Feutrier, Justin Le Roy, Vital Porchon, Muller, Belot, Combat.

Candidature (*Les Annales coloniales*, 8 juillet 1929)

Pour les élections au Conseil des intérêts français du Tonkin, M. Justin Leroy [Le Roy], prospecteur de mines à Tu-Lé, est candidat dans la circonscription de Yên-Bay.

La Mine Armorique *fara da se*, sans les requins (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 septembre 1929)

On nous demande ce que devient la Mine Armorique. Elle va son petit bonhomme de chemin et tiendra ses promesses ; nous donnerons à ce sujet, dans notre prochaine chronique quelques détails ; en attendant, gardez précieusement vos actions.

D'abord, la Mine Armorique donne un exemple à beaucoup de grandes sociétés : elle a pris pour devise : aide-toi le Ciel l'aidera. Elle construit elle-même sa route, une route de montagne de plus de cent kilomètres, ne vous déplaie, passant de 30 M. d'altitude à 2.000. Ce n'est pas petite affaire. Pour les T. P., cela demanderait un million de piastres et quinze ans de travaux. Avec un ingénieur comme M. Perreau, ça demandera un tantinet moins de temps et d'argent.

⁶ Raymond Perreau (et non Peyrot) : fils de Gustave Perreau (1852-1945) : ingénieur des travaux publics, maire radical de La Rochelle, président du conseil général et sénateur de la Charente-Inférieure (1912-1939).



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA MINE ARMORIQUE

Capital : 6 millions de fr.

divisé en 60.000 actions de 100 fr.

(Assemblées générales des 15 et 29 mars 1929)

Siège social à Hanoï (Tonkin)

Statuts déposés en l'étude de M^e Ackhein, rue des Teinturiers à Hanoï

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 28 septembre 1929

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Hanoï, le 1^{er} mars 1930

Un administrateur (à gauche) : Le Roy des Barres

Un administrateur (à droite) : ?

CHRONIQUE DES MINES

Où en sont tes travaux de la mine Armorique ?

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 octobre 1929)

Les travaux de mine vont pouvoir prendre un essor fructueux dès la fin de la saison pluvieuse, au contraire des années passées où la bonne saison était accaparée par des

démarches nécessitées par la formation de la société en commandite d'abord, puis, cette année, par celle de la société définitive anonyme.

Les travaux de route, sous l'énergique et compétente impulsion de M. Perreau, ingénieur spécialiste, qui a fait ses preuves en Algérie, au Maroc et même en Indochine, avancent à grands pas. Les études, maintenant très avancées, ont prouvé d'ores et déjà qu'aucune difficulté sérieuse ne surgira jusqu'à Tulé. Quant aux travaux, ils viennent de commencer sur la partie, au bas de la montagne, dont les études sont achevées. Cette première section, de 30 km., a été adjugée à un entrepreneur chinois de Côt-Lêu, qui va déjà mis une première équipe de 160 Houni, recrutés au Yunnan. Or on sait que chacun de ces rudes travailleurs équivaut à au moins quatre Annamites, ce qui donne l'équivalent d'un chantier de 640 Annamites.

Plusieurs ponts sont projetés, de 30 à 40 M. pour lesquels le système des passerelles Eiffel sera adopté. Il n'a malheureusement pas été possible d'envisager l'emploi des passerelles que l'Administration des T. P. a depuis vingt ans laissées pourrir sur l'ex-route de Lao-Kay ; faute d'entretien, elles sont complètement rongées par la rouille et inutilisables. D'ailleurs, il n'est pas dit que l'Administration accepterait de se dessaisir de ces monuments de son incurie, offerts à l'admiration des voyageurs du chemin de fer.

De la mine, grâce à la main-d'œuvre méo qui se manifeste de plus en plus apte et précieuse, une belle route de 3 mètres au minimum est amorcée vers Tulé avec pentes maxima de 6 % et avance journallement d'une moyenne de 60 à 80 mètres, malgré le débroussaillage et la traversée de la forêt dense et vierge

Quant aux recherches complémentaires, un sentier a été tracé sur le passage présumé du filon en direction ouest, c'est-à-dire vers l'amont pendage. Partout, se manifestent des indices d'altération, identiques à ceux constatés sur la partie bien déterminée du gisement. À la cote 350 environ de la mine, c'est-à-dire vers l'altitude de 2.000 M. (La ligne de partage des eaux est à 2.2241 m.), on a même mis à jour des argiles rouges et blanches, qui dénoncent la proximité du filon.

Tout cela corrobore les espoirs fondés et les certitudes acquises déjà par les promoteurs de cette belle affaire, qui a le rare mérite, parmi les affaires montées à grands fracas à l'heure actuelle, de ne pas reposer sur des probabilités quand ce ne sont pas des possibilités, et même des incertitudes, mais bien sur des bases sérieuses, sur un filon superbe, riche et aussi régulier que possible en allure et en teneur.

À la mine Armorique
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 janvier 1930)

Tandis que, sous l'habile direction de M. l'ingénieur Perreau, la construction de la route de Trai-Hutt (en face de la gare de ce nom) à Tulé avance rapidement, la route de Tulé à la mine, passant d'une altitude de 750 m à celle de 1.655 m, a été entreprise par M. [Justin] Le Roy avec la main-d'œuvre méo, excellente et abondante. Le tracé étudié pour cette route d'évacuation semble devoir donner toute satisfaction, tant pour l'expédition du minerai sorti pendant la préparation du gisement que pour le transport du matériel à la mine.

Le travail est particulièrement difficile au départ de la mine. La route traverse la forêt vierge aux arbres imposants et terriblement enracinés, qu'il faut pourtant arracher. Le terrain éruptif, mais ravagé par des érosions profondes, n'offre que des séries d'éperons abrupts et de ravins, profonds par endroits de plus de cent mètres. Cependant, les pentes adoptées ont en moyenne 6 %, sauf en quelques endroits où l'on n'a pas pu éviter des pentes atteignant 10 %. Les courbes permettront facilement les transports, même par automobiles, le jour où la route de Trai-Hutt à Tulé sera elle-même automobilable.

En attendant, les transports se font par chevaux de bât, dont environ 400 font actuellement la navette entre Trai-Hutt et la mine.

La prospection des périmètres en option a été reprise avec activité. D'ailleurs, le tracé de la route de Tulé à la mine a été choisi parce qu'il traverse une zone favorable aux recherches, et tout semble déjà justifier ce choix. Sur le parcours restreint déjà construit, on a relevé de sérieux indices de filons voisins du premier reconnu. D'autre part, d'imposants filons de quartz ferrugineux, ayant probablement une certaine teneur en or, ont été reconnus et les premiers échantillons ont démontré la présence d'or libre, nettement visible en filaments étirés, parfois en pailletés et même en petites pépites de la grosseur d'une tête d'épingle. L'existence de l'or dans la région ne peut que confirmer la richesse de la minéralisation : c'est même un indice en faveur de gisements de galène argentifère, car l'association de ces minerais est assez fréquente dans les filons riches et puissants.

Mine Armorique
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 avril 1930)

La Société « Miné Armorique », va doubler son capital social de 6.000.000 fr.. La construction de la route de Tulé à Trai-Hutt, longue de 85 kilomètres, a été entreprise. Le 1^{er} juin, la société aura terminé 38 kilomètres.

Elle paie actuellement le prix énorme de 80 \$ pour le transport de Tu-lé à Trai-Hutt d'une tonne de minerai. Lorsque la route sera achevée, le prix de transport sera notablement abaissé et le prix de revient d'une tonne de minerai Fob-Haïphong sera de l'ordre de 75 \$, laissant une marge de bénéfices importante.

La reconnaissance des gisements s'est poursuivie activement et, dès maintenant, on a reconnu un tonnage de 15.000 tonnes de galène argentifère à riche teneur.

La Mine Armorique
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 mai 1930)

Cette société, qui possède un très bon gisement, sera une excellente affaire si les actionnaires surveillent leurs intérêts, les actionnaires en numéraire s'entend, car pour les bénéficiaires d'actions d'apport, qui sont encore les dirigeants de l'affaire, ne vous inquiétez pas.

Les actionnaires qui n'ont apporté que leur argent doivent pourtant savoir que leurs intérêts sont opposés à ceux du groupe apporteur, lequel possède encore des périmètres, dont la route en construction (aux frais des premiers) aura pour effet d'augmenter la valeur.

Donc les actionnaires, s'ils ne sont pas du bois dont on fait les cocus, seront tous présents à l'assemblée, qui doit se tenir avant fin juin, ou représentés par des actionnaires en numéraire. (Les cocus, eux, donneront leur pouvoir au conseil d'administration ; ce qui, d'ailleurs, dans toute société anonyme, est le fait d'un cocu).

Quant aux actionnaires intelligents, non seulement ils seront présents ou représentés (et pour cela ceux qui n'ont pas encore leurs titres les exigeront de suite) pour empêcher que des ex-actionnaires d'apport, qui ont déjà vendu mais non livré leurs titres, n'en conservent le droit de vote ; ils éprouveront les comptes, s'opposeront à ce que le conseil ou les membres du conseil soient admis à faire des affaires quelconques avec la société, etc. Ce sont, d'ailleurs, des conseils qui s'adressent à tous les actionnaires non directeurs, dans toutes les sociétés anonymes. Le conseil

d'administration est non leur représentant mais leur employé, qu'il y a lieu de surveiller étroitement et auquel il ne faut faire confiance que sous réserve d'exiger des comptes sévères.

Donner pouvoir au conseil ou à des membres du conseil d'administration est une sottise. Mieux vaut s'abstenir.

TONKIN
Société mine Armorique
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1930, p. 517)
[pas de html]

La Soc. de la mine Armorique va porter son cap. de 6 à 10 MF p. pouvoir terminer la rte de 100 km qui doit relier le gisement situé près de Tulé, rive dr. du fl. Rouge, à la gare de Trai-Hutt du Ch. de fer du Yunnan.

.....

À propos de la Mine Armorique
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 juillet 1930)
[fond pourri. Nb corr.]

Colombo, 9 juin. — Nous avons reçu sur le bateau, au moment du départ, la lettre ci-dessous de M. Justin Le Roy, au sujet de bruits qui circulaient en ville et que nous lui avons signalés.

Nous nous faisons un plaisir de publier sa réponse, qui dissipera certaines appréhensions dont plusieurs de nos lecteurs nous avaient fait part.

Haïphong, le 22 mai 1930
Cher monsieur Cucherousset,

Je ne comprends pas les inquiétudes que peuvent avoir les actionnaires au sujet des périmètres sur lesquels la S.A.M.A. a option.

La majorité des membres du conseil n'a aucun droit sur ces périmètres et par conséquent, les apporteurs ne seront pas maîtres de lever ou laisser l'option, comme vous semblez le craindre. Au moment où cette question de la levée de l'option sera agitée, les experts prévus aux statuts détermineront la valeur des dits périmètres et pour que l'option ne soit pas levée, il faudrait que la totalité des membres du conseil fut frappée d'anémie cérébrale, les périmètres et les concessions formant un tout dont chaque partie perdrait beaucoup de sa valeur à être séparée du reste. L'intérêt des apporteurs membres du conseil est dans cette question absolument la même que celui de la Société. Quant à craindre que la route construite aux frais des actionnaires serve aux propriétaires des périmètres si l'option n'est pas levée, il est hors de doute que si l'Administration se décide à tenir ses promesses et à prendre à sa charge une partie de la construction, tout le monde pourra se servir de la toute qui ne sera plus propriété privée et, entre autres, pourront s'en servir les membres des sociétés qui prospectent actuellement dans cette région. Si le gouvernement laissait la route entièrement à la charge de la S.A.M.A., il appartiendrait à la majorité du conseil, n'ayant aucun droit sur les périmètres, de fixer le droit d'usage

Quant au danger d'une augmentation de capital défavorable aux anciens actionnaires, rassurez-vous, c'est probablement grâce aux apporteurs que rien de ce

genre ne se fera. Les apporteurs ont surtout reçu du papier et leur intérêt est le même que celui des actionnaires, à savoir qui ce papier se valorise.

Mine Armorique
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1930, p. 871)
[pas de html]

Cette société, dont le siège est à Hanoï, 53, r. Borgnis-Desbordes, vise à exploiter les galène argentifères de Tulé. Elle se trouve dans une situation précaire, ayant consacré la majeure partie de son cap. à construire une route et à faire des travaux sinon inutiles, tout au moins prématurés. Le gisement paraît intéressant sans qu'on soit fixé sur la teneur en argent en profondeur.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1930)

Le conseil d'administration de la Mine Armorique annonce que la situation de cette affaire n'est pas irrémédiablement compromise. Il reconnaît ses erreurs et notamment la faute commise en consacrant toutes les ressources de la société à la construction de la route Trai Hut-Tulé.

Demandes de concession
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1930)

M. Le Roy demande concession des mines « Sainte-Radegonde », 900 ha., et « Thérèse », 900 ha., Sonla (Tonkin), qu'il a acquises de M. Georges Ellies ⁷.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1930)

Les actionnaires de la Mine Armorique se sont réunis le 23 octobre à Hanoï, sous la présidence de M. Feutrier ; 31.049 actions étaient représentées.

Le capital va être augmenté d'au moins 1.100.000 francs et les trois quarts de l'augmentation seront souscrits par les entrepreneurs de la route menant à la mine.

La situation économique de l'Indochine
(Suite du 1^{er} mars 1931)
par H. CUCHEROUSSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 mars 1931)

⁷ [Georges Ellies](#) (1874-1969) : négociant, exploitant de mines, assureur, agent d'affaires, gérant d'immeubles, planteur de café.

[...] Beaucoup plus néfaste serait le déclin de l'industrie minière et des diverses industries qui contribuent au commerce d'exportation. Dieu merci ! nous ne constatons qu'un ralentissement, surtout dans les mines métalliques Plusieurs mines ont dû réduire leur production, comme les mines de zinc, ou l'arrêter provisoirement comme la Mine Armorique, en raison de la crise mondiale de l'argent et du plomb et aussi de quelques erreurs de ses dirigeants. [...]

En ce qui concerne l'argent, il est vraiment désastreux que la mine Armorique, don du Père Savina à un ami qui aurait dû y faire une fortune, ait été si étourdiment administrée. Le capital a été englouti, à commencer une belle route de montagne sans s'assurer d'avance que l'Administration, appelée à en tirer grand profit, consentirait à la racheter. Il n'en reste pas moins que ce gisement est d'une exceptionnelle richesse et que la prospérité de cette exploitation, qui, avec un chemin convenable, pourrait dès maintenant faire des bénéfices, amènerait la mise en valeur d'une magnifique région montagneuse, relativement fertile et peuplée, couverte de belles forêts, et pour laquelle l'Administration, la trouvant trop loin des dancings et cinémas de Hanoï, n'a pour ainsi dire jamais rien fait jusqu'ici. [...]

MINE ARMORIQUE (*L'Avenir du Tonkin*, 24 mars 1931)

La Société anonyme de la Mine Armorique a tenu, le 19 mars, une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle les actionnaires ont été mis au courant des efforts faits par le conseil pour arriver à un renflouement.

On sait que l'ancien conseil d'administration s'est retiré en presque totalité pour céder la place à des personnalités dont la présence est un sûr garant pour ceux qui seraient disposés à s'intéresser au relèvement de la S.A.M.A.

L'assemblée générale l'a, d'ailleurs, compris et, par un vote à l'unanimité, a donné à son nouveau conseil tous pouvoirs pour mener à bien la lourde tâche qu'il a assumée.

M. Bernhard ⁸, administrateur délégué, est monté à la mine et en a rapporté des constatations fort satisfaisantes. S'il a constaté que de gros travaux restent encore à faire pour permettre l'évacuation du minerai dans des conditions de prix laissant des bénéfices malgré l'actuel effondrement des cours, il a pu également se rendre compte que, le jour ou les circonstances permettront l'achèvement de la voie d'accès, la Société ne manquera pas de minerai pour l'utiliser.

Toutes les galeries sont actuellement en plein filon et celui-ci atteint des épaisseurs qui permettent de compter sur une puissance moyenne bien supérieure à ce qui avait été évalué jusqu'à ce jour.

Encore ne s'agit-il que du seul gisement de Co-Gi-San et l'on sait qu'il en existe plusieurs autres sur le domaine minier de la S A M A.

Le sort de cette société est actuellement lié aux facilités que lui donneront ses créanciers pour se relever, et à la confiance que les actionnaires témoigneront au nouveau conseil ; c'est, d'ailleurs, leur intérêt et il ne peut être aucunement mis en doute qu'ils ont en main une affaire exceptionnellement belle dont ils auraient grand tort de se désintéresser, d'autant que l'effort fait pour la construction de la route est réel et vient en atténuation de ce qui reste à accomplir dans cet ordre d'idées.

⁸ Henri Robert Bernhard (1885-ca 1940) : précédemment directeur des Rizeries du Tonkin à Haïphong. Voir [encadré](#).

Opération réalisée avec le concours de la [Banque franco-chinoise](#)

Mine Armorique
Résumé de la circulaire du 2 mai aux actionnaires
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 mai 1931)

Le conseil d'administration envisageait, comme première étape du rétablissement de la situation de la société, une combinaison hypothécaire dont le principe peut se résumer en quelques mots :

1° — Nos créanciers principaux prennent, pour sûreté, hypothèque de premier rang sur les mines et sur les biens immeubles de la société, les deux plus gros d'entre eux se contentant d'un très faible acompte immédiat, 5.000 \$ pour l'un et 7.000 \$ pour l'autre, et nous obtenons ainsi délais d'un an pour le reste, soit 80.000 \$ environ, plus les intérêts à 8 % l'an depuis octobre 1930.

2° — Nos actionnaires ou toutes personnes susceptibles de s'intéresser à l'affaire nous avancent une somme de 45 à 50.000 \$ garantie par une hypothèque de même rang que celle des créanciers susvisés.

Après de longues négociations, nous avons réussi à obtenir l'adhésion écrite de nos deux plus gros créanciers à la combinaison sus-énoncée.

La somme obtenue de nos actionnaires ou prêteurs est destinée à :

- a) payer l'acompte immédiat des gros créanciers, soit 12.000 \$ 00
 - b) régler les petits fournisseurs 4.000 00
 - c) régler les soldes arriérées de notre personnel européen et indigène 8.500 00
 - d) couvrir le découvert en banque résultant des avances faites sur l'aval des administrateurs, ce qui nous a permis d'attendre la réalisation des accords préliminaires à la présente combinaison 8.000 00
 - e) régler les frais de la présente combinaison 4.000 00
 - f) provision destinée à l'entretien de la mine pendant une année 12.000 00
imprévu 1.500 00
- Soit au total 50.000 \$ 00

La partie de l'inscription hypothécaire afférente aux créanciers se décompose chiffres arrondis comme suit :

Créance. I. D. E. O. [Imprimerie d'Ext.-Or.]	3.000 00
Créance Omnium	3.000 00
Créance Tràn-van-Tuu	60.700 00
Créance Kim-Cheong	18.500 00
Au total	85.200 00
En plus pour intérêts	4.800 00
Total	90.000 00

Total de l'inscription hypothécaire :

chef des créances	90.000 \$ 00
chef des emprunts	50.000 \$ 00

Soit	140.000 \$ 00
------	---------------

C'est donc environ 50.000 \$ 00, qu'il nous faut trouver afin d'obtenir la sécurité qui nous est indispensable pour engager des pourparlers concernant l'avenir de notre société.

Dès notre entrée en fonctions, en février dernier, nous avons réduit la marche de notre affaire au strict minimum ; depuis deux mois, nous n'avons plus, à la mine, qu'un surveillant européen, et le nombre d'ouvriers indispensable pour entretenir le boisage des galeries et maintenir une exploitation réduite, très économiquement organisée par notre administrateur délégué (10 tonnes environ de minerai par mois) de façon à conserver une petite activité et à ne pas montrer à nos visiteurs éventuels une affaire en complète léthargie.

Nos travaux de route sont entièrement suspendus. De ce fait, les dépenses que nous envisageons sont de l'ordre de 1.000 \$ par mois (850 \$ 00 à la mine et 150 \$ 00 au siège social).

Si nous comparons la somme que nous vous demandons au chiffre de notre capital initial (421.870 \$ 00), nous constatons qu'elle représente 11,85 % de ce capital. Pour réunir 50.000 \$ 00 parmi nos anciens actionnaires, il faudrait donc, en théorie, que chacun fournisse 118 \$ 00 par 1.000 \$ 00 de souscription initiale.

Nous nous efforçons d'intéresser à notre œuvre de relèvement certains capitalistes et les personnes ou groupements susceptibles de saisir l'importance de notre affaire et ses perspectives d'avenir. Mais nous ne devons pas faire état de ces concours et pour assurer la réussite de notre combinaison, le mieux est de ne nous lier qu'à nous-mêmes, anciens actionnaires.

Votre conseil d'administration a été remanié. Votre nouvel administrateur délégué étant allé visiter votre mine, en est redescendu convaincu de l'extrême richesse de nos gisements et sûr d'une reprise de l'affaire, si nous pouvons gagner du temps en réalisant la présente combinaison.

L'avenir demeure une question de facilité d'évacuation du minerai, mais forts de la dure expérience acquise, nous ne nous engagerons dans cette voie qu'avec tous les concours indispensables et toute la prudence et la circonspection dictées par le passé.

Modalité du prêt sollicité

L'INTÉRÊT. — 8 % l'an avec moratoire jusqu'au jour du renflouement définitif.

REMBOURSEMENT. — en capital et intérêts le jour où nos démarches auront abouti soit à une remise à flot définitive de la S.A.M.A., soit à sa fusion sous une forme quelconque avec un groupe bancaire ou minier.

Au cas où nos démarches aboutiraient au lancement d'une augmentation de capital, il vous serait loisible d'opter pour un remboursement en espèces ou pour l'attribution d'actions de compensation qui devraient être des actions du type le plus privilégié émis par la S.A.M.A.

FRAIS. — Tous les frais de l'opération sont à la charge de la S.A.M.A.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tous éclaircissements que vous pourriez désirer, et vous donnerons, avec plaisir, tous renseignements complémentaires.

Les sommes que vous voudriez bien mettre à notre disposition peuvent être, dès maintenant, versées à la Banque franco-chinoise et toutes formalités seront faites par

notre conseil, M^e Mandrette ⁹, pour la constitution d'un syndicat englobant créanciers et prêteurs, en vue d'une inscription hypothécaire de premier rang.

Nous vous demandons de ne pas rendre vaine la tâche que nous avons entreprise, et les efforts déjà faits par certains d'entre nous. Si nous ne trouvons pas les 45 à 50.000 \$ qui nous sont INDISPENSABLES, nos créanciers reprendraient leur liberté d'action et rien ne pourrait plus empêcher l'inévitable.

Nous vous serions très reconnaissants de nous répondre par écrit dans un délai de 15 jours, soit le 20 mai au plus tard, en nous fixant, sur l'importance de l'effort que vous comptez faire.

N. D. L. R. — *L'Éveil économique* publiera la semaine prochaine une note détaillée, avec cartes et photographies, sur la question encore peu connue du public de la Mine Armorique, qui aurait pu être et peut encore devenir pour le plomb argentifère ce que Chodien est pour le zinc et Hongay pour le charbon.

Rapport sur la Mine Armorique
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 mai 1931)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le domaine minier de la Société anonyme de la « Mine Armorique » est situé entre le fleuve Rouge et la rivière Noire, non loin de la route qui relie ces deux fleuves en partant de Yên-Bay (fleuve Rouge) pour aboutir à Van-Bu ou Ta-Bu (rivière Noire).

Cette route passe à 125 kilomètres environ de Yên-Bay au village de Tu-Lé, situé sur un plateau à la cote 800 environ. L'ancien poste militaire jouit d'un climat sain et agréable. Des expériences d'acclimatement d'arbres fruitiers d'Europe et des climats tempérés y furent faites autrefois avec succès par les militaires. Abandonnés depuis, les arbres ont dégénéré et sont revenus à l'état sauvage. On trouve sur le plateau de Tu-Lé, et un peu plus à l'est, vers Gia-Hôi, de nombreuses sources thermales. Au nord, nord-est et nord-ouest de Tu-Lé se trouve un massif montagneux coupé par les vallées du Ngoi-Co et du Co Gi-San-Ho, affluents du Ngoi-Hutt. C'est dans ce massif que se trouvent les deux concessions minières et les 31 périmètres qui constituent le domaine de la Mine Armorique.

CONSISTANCE DU DOMAINE MINIER

Les deux premiers périmètres pris, Sainte-Radegonde et Sainte-Thérèse, ont fait l'objet d'une demande en propriété de Mine. L'enquête poursuivie sur cette demande s'est close sans réclamations, oppositions, ni observations et le Service des Mines s'est prononcé favorablement. L'arrêté de concession fut soumis à l'examen de la Commission permanente et signé par le Gouverneur général au début de janvier 1931.

Vingt et un périmètres ont été pris en option par la société, qui a payé pour cette option, à M. Le Roy, apporteur du gisement, un droit de 150.000 fr. 00. Ces périmètres, qui venaient à échéance en mai 1930, ont été renouvelés par les soins de la Société et de M Le Roy. Les périmètres : 327 - Huoi-Pao et 329 - Muong-Loum, qui avaient été recouverts en partie par un tiers, ont fait l'objet d'une demande d'institution de propriété.

⁹ Gabriel Mandrette : docteur en droit, il débute comme administrateur à Hué, enseigne à l'École de droit d'Hanoï, puis quitte l'administration en 1921 pour entrer dans le barreau. Élu conseiller municipal de Hanoï en mai 1929, il devient peu après administrateur de la Société foncière du Tonkin et de l'Annam (propriétaire de l'hôtel Métropole) et participe en 1931 à la tentative de sauvetage de la mine Armorique. Il plaide dans des procès célèbres comme ceux de l'assassinat du douanier Noël par le pilote Alexis, des révoltés du VNQDD à Yen Bay ou des communistes de Bac-Ninh.

Enfin, dix périmètres de couverture ont été pris par la Société et sont sa propriété.

Le gisement le mieux reconnu, et sur lequel s'est porté jusqu'ici l'effort de la société, est situé dans la vallée du Co-Gi-San-Ho, sur le massif du Kan Siou Ping, dans la concession Sainte-Radegonde.

HISTORIQUE

Lés gisements argentifères et aurifères de cette région de Gia-Hôi — Tu-Lé sont connus depuis longtemps et le Gouvernement annamite ainsi que les Chinois y ont autrefois possédé plusieurs exploitations connues soit par la tradition, soit par les amas imposants de scories qu'ils ont laissés (Huoi-Pao, Xeo-Ban-Linh).

Aiguillé par les confidences des montagnards Méos, à l'évangélisation desquels il s'est consacré et qui habitent cette région, un missionnaire [le père Savina] visita le massif du Kan Siou Ping et y trouva des blocs de galène dont la présence lui confirma ce qu'il avait entendu dire.

C'est ainsi que furent pris les deux périmètres dénommés Sainte-Radegonde et Sainte-Thérèse et que quelques travaux de prospection furent faits. Mal conduits et sans grande confiance, ils ne donnèrent aucun résultat.

Sur ces entrefaites un prospecteur, M. J. Le Roy, travaillant pour le compte d'un tiers, visita cette région et, conduit par ce sixième sens qu'est le sens de la prospection, découvrit des indices de la présence du filon, indices qu'il considéra comme probants, mais que ne voulurent pas admettre ceux qui l'employaient.

M. Le Roy reprit alors sa liberté, prospecta pour son compte, racheta les droits du Père Savina et vit enfin sa ténacité récompensée par la constatation de l'existence parfaitement réelle d'un filon à teneur intéressante.

Malheureusement, les moyens financiers de M. Le Roy étaient forts restreints. Il emprunta et essaya de placer son gisement. La Société « Minière et métallurgique » [Minemet] le fit visiter par un ingénieur, M. Poyet, mais aucune suite ne fut donnée à cette visite.

M. Le Roy vint alors trouver M. Feutrier, qui lui donna un appui pécuniaire immédiat et, réunissant ses créanciers, fonda avec eux une société en commandite simple, la Société Feutrier, Le Roy (Tu Lé) & Cie.

Cette petite société poursuivit les travaux de recherches et fonda, en mars 1929, la société anonyme. Auparavant, M. Feutrier avait fait examiner le gisement par un ingénieur des Mines, M. Neyron de Saint-Julien, dont le rapport fut favorable et qui reconnut que la fondation de la société était justifiée.

VOIES D'ACCÈS À LA MINE

Un des points les plus délicats qui s'étaient présentés aux fondateurs de la Société était l'étude des moyens d'accéder à la mine, tant pour y transporter matériel et approvisionnements que pour en évacuer le minerai.

Deux solutions se présentaient. La première était celle adoptée depuis longtemps par le Gouvernement du Protectorat pour la route reliant Yên-Bay à la rivière Noire, c'est-à-dire le trajet Yên-Bay, Nghia-Lo, Gia-Hoi, Tu-Lé, Van-Hu.

En adoptant cette solution, Tu-Lé est à 125 kilomètres de Yên-Bay c'est-à-dire de la voie ferrée, et le gisement de Co-Gi-San (Sainte-Radegonde) étant distant de 17 kilomètres de Tu-Lé, s'en trouverait donc à 142 kilomètres.

La Société avait étudié un autre trajet qui, partant de Trai-Hutt, rejoignait à Gia-Hoi la route ancienne et arrivait à Tu-Lé en 70 kilomètres, à la mine en 85 kilomètres. Bien que la construction fut, de ce côté, plus difficile que de l'autre, la Société se rangea à cette solution, qui présentait le gros avantage d'être plus courte de plus de 50 kilomètres.

CONSTITUTION DU CAPITAL INITIAL

Ainsi que l'avait dit dans son rapport M. de Saint-Julien, il manquait, pour apprécier de façon définitive le gisement de Co-Gi-San, beaucoup d'éléments et il semble sage aux fondateurs de ne faire qu'un capital modeste permettant :

1° la mise en valeur complète du gisement de Sainte-Radegonde, l'étude de l'équipement industriel dont devrait être dotée cette mine, la prospection des périmètres avoisinants et leur étude sommaire aux fins de déterminer l'ordre à arrêter pour une étude plus complétée en vue de la mise en exploitation.

2° l'étude complète de la route de Trai-Hutt à Tu-Lé et de Tu-Lé à la mine, comprenant plans, profils en long et en travers, ouvrages d'art, devis aussi approchés que possible.

C'est dans ces intentions que les fondateurs arrêtaient leur capital initial au chiffre de 6.000.000 fr. 00 dont 2.500.000 fr., pour la rémunération des apports et 3.530.000 fr. d'argent liquide. Sur cette somme de 2.500.000 fr., les apporteurs (en l'espèce la Société Feutrier, le Roy & Cie) reçurent en espèce une somme de 718.700 fr. ; mais il est juste de noter qu'ils souscrivirent à l'émission pour une somme égale.

L'affaire eut à son début une presse excellente et les fondateurs auraient pu facilement faire un capital trois fois plus élevé. Ils ne le voulurent pas, ne trouvant pas l'affaire suffisamment au point. Ceci dit, pour répondre au reproche qui leur fut fait depuis de n'avoir point vu assez grand.

ERREURS COMMISES

Le programme que nous venons de relater ne fut malheureusement pas suivi, et un changement d'administrateur délégué, causé par la maladie et le retour en France d'un des fondateurs, amena l'adoption d'un programme diamétralement opposé. Il en résulta qu'au lieu de porter l'effort principal sur la mise en valeur du gisement par la détermination d'un imposant tonnage de minerai, on fit passer avant tout autre chose la construction de la route, qui fut engagée prématurément, d'abord parce que l'étude n'en était pas terminée, ensuite parce que le capital initial, qui n'avait pas été établi pour cela, était insuffisant.

La crise financière, qui se produisit dans le monde entier et n'épargna pas l'Indochine, vint se greffer là-dessus, et, rendant toute augmentation de capital impossible à réaliser, aggrava hors de toutes proportions les conséquences de l'erreur de direction commise et c'est ainsi qu'on en arriva à se trouver en face d'un actif immédiatement réalisable nul et d'un passif qui, au 30 avril 1931, atteint 130.000 piastres ou 1.300 000 fr.

TENTATIVE DE RENFLOUEMENT

Les dettes de la Société consistaient surtout en créances détenues par les deux entrepreneurs de la route, un Annamite et un Chinois, auxquels il était dû respectivement et en chiffres ronds, à l'Annamite 67.500 piastres ou 675.000 francs, au Chinois 25.500 piastres ou 255.000 francs.

Négociant avec ces entrepreneurs, l'administrateur délégué fit approuver par une assemblée générale extraordinaire une augmentation de capital de 120.000 piastres (1.200.000 fr.) à laquelle les deux entrepreneurs souscriraient pour 60.000 piastres, recevant ainsi, à valoir sur leurs créances: 650 000 fr. d'actions de compensation. (Cette somme de 120.000 \$ serait, comme on l'a vu, insuffisante actuellement).

Le seul fait que ces deux Asiatiques, parfaitement au courant des affaires du pays, ont accepté, montré quelle confiance ils ont dans l'avenir de la mine.

On doit ajouter que les actions de cette augmentation de capital auraient reçu un privilège, l'Assemblée générale ayant décidé qu'en cas de réduction du capital, ces actions resteraient intangibles.

Il ne pouvait guère en être autrement pour des actions destinées à régler partiellement des créances.

Cette augmentation de capital, bien que présentant de grands avantages pour la Société, ne fut point couverte. Il y a, à cet insuccès, plusieurs raisons.

D'abord, le moment défavorable. Nous nous trouvions en fin d'année et les gens qui ont actuellement peu de disponible en avaient moins encore en ce moment où ils avaient à faire face à leurs échéances et obligations de fin d'année.

D'ailleurs, beaucoup d'Indochinois voient leurs disponibilités absorbées, et au fur et à mesure des rentrées, par le règlement de leur arriéré dans les banques, celles-ci ayant dû, en raison d'instructions impératives venues de France, restreindre tout crédit basé sur les valeurs locales et prier les détenteurs de ces valeurs de diminuer, le plus vite possible, leur découvert.

Enfin, toute affaire, quelle qu'elle soit, ayant toujours ses détracteurs et ses ennemis, la « Société Anonyme de la Mine Armorique » eut contre elle l'attitude et l'opinion de personnes auxquelles, pour une raison ou pour une autre, n'agréait pas le relèvement de cette Société.

VALEUR DU GISEMENT

Nous extrayons d'un rapport dressé par un ingénieur, postérieurement à la constitution de la société. les renseignements suivants :

APERÇU GÉOLOGIQUE

Le gisement est constitué par un filon de direction nord 80° à 85° est et de pendage 45 à 50° nord dans la partie située au nord de Co-Gi-San-Ho. À l'ouest de cet arroyo, le filon garde sa direction ; mais le pendage se rapproche progressivement de la verticale puis s'inverse. Au front de taille de la galerie 132.15, point extrême reconnu vers l'ouest, la direction est nord 83° est et le pendage 129 sud. La puissance moyenne du filon est de 70 à 80 cm ; Il s'ouvre parfois jusqu'à dépasser les parois des galeries (2 m 10 de largeur). Je n'y ai constaté qu'une seule serrée, à la galerie 28,70.

Les roches encaissantes sont des roches vertes serpentineuses écrasées, présentant l'aspect des gneiss, que le Service Géologique désigne sous le nom d'« aplite ». Ces roches sont fortement décomposées au voisinage de la surface, et parfois aussi au contact du filon.

Le remplissage est constitué aux affleurements par des argiles bigarrées, blanches, jaunes et rouges, qui s'imprègnent progressivement de carbonate de plomb en profondeur. Les argiles disparaissent ensuite et les produits oxydés renferment des noyaux, puis des filets de galène, qui se rejoignent et s'élargissent à mesure que l'on pénètre plus avant dans le filon. Aux fronts de taille complètement dégagés de la zone d'oxydation superficielle, le remplissage est exclusivement constitué de galène et de serpentine. La blende se rencontre en faible proportion, sous forme de mouches et de filets, mais semble augmenter en profondeur.

Du même rapport nous extrayons encore :

Galerie 7. 90. — Partie en oblique bancs, cette galerie a rencontré le filon à 25 m de l'entrée. Sitôt entaillé, le filon se serait éboulé et les travaux ont été arrêtés après un essai infructueux d'allongement sur gauche à travers l'éboulement.

Une recoupe sur gauche a alors été entreprise, à trois mètres en retrait du front de taille, et a rejoint le filon, qui a alors été allongé sur gauche sur 15 m 50. Il se présente très régulier, avec une puissance de 70 cm à 1 mètre et un pendage de 45° nord environ. Sa direction est nord 105° ouest.

Le remplissage est constitué d'argile blanchâtre comprimée, dure, qui se délite et devient plastique après exposition à l'air et à l'eau. Des veines de 10 à 17 cm et des veinules de galène sont incluses dans cette argile, comme le montre le croquis ci-dessous du front de taille.

De cette galerie, on est parti en descenderie sur une vingtaine de mètres en profondeur et on a suivi, sur toute la longueur de cette descenderie, deux bandes de galène massive d'une épaisseur de 15 à 25 centimètres chacune.

Les analyses de galène provenant de cette galerie accusent des teneurs variables mais dont la moyenne se rapproche de plomb 70 % ; argent à la tonne 4.510 gr.

Allongement à la cote 19.00. — Cet allongement atteint au 30 novembre une longueur de 150 mètres. Le croquis suivant (croquis n° 2) donne l'aspect moyen du filon à cet étage.

Ce croquis fut établi par saignée au front de taille à 20 mètres de l'entrée. Le filon a une puissance moyenne de 65 cm avec 25 cm de serpentine au toit, 15 cm de galène massive (65 à 70 % de plomb et de 5 kg. à 4 kg. 800 d'argent à la tonne) et 25 cm de serpentine au mur. Direction moyenne nord 84° est et pendage moyen 45° nord.

Affleurement à la cote 90.00. — Le filon affleure dans le lit du Co-Gi San Ho à la cote 90.00.

L'affleurement (voir croquis n° 3) est constitué par deux bandes de galène de 10 et de 7 cm de puissance, séparées par une bande de 25 cm d'argile comprimé.

La direction de ce point est nord 104° est et le pendage 55 à 60° Nord.

Teneur : Pb 65 %, Ag 1 kg. 800 à la tonne.

Allongement de la cote 135.00. (croquis n° 4) — À 12 mètres de l'entrée, le filon tient tout le front de taille. Une saignée à peu près à mi-hauteur donne :

Une bande de galène de 5 cm, une bande d'argiles bigarrées avec nodules de galène, 3 cm de galène, 20 centimètres d'argiles et nodules, 20 cm de galène, 25 centimètres d'argiles et nodules, 35 cm serpentine, 20 cm de galène, 8 cm d'aplite avec galène en filets. Au toit et au mur aplite compacte ou décomposée.

Direction. nord 100° est ; pendage 12°3.

Teneur Pb 65 % ; Ag 1 k 800.

Les cotes indiquées ci-dessus sont des côtes fictives. La cote 0 de la mine correspond à la cote 1.600 environ.

Le premier point où le filon est recoupé est en travers banc à la cote — 25.00.

On n'a pas, au-dessus de la cote 135, fait d'attaques dans les indices reconnus de continuité du filon.

En résumé, on peut dire qu'on a reconnu le filon selon l'hypoténuse d'un triangle rectangle dont le grand côté de l'angle droit (compris entre la cote 25;00 et la verticale de la cote +135.00) a 550 mètres et le petit côté, selon le pendage du filon, a 130 m. Certaines des galeries dépassent actuellement 150 mètres ; on est donc fondé à considérer comme certain un panneau de minerai ayant : $550 \text{ m.} \times 180 \text{ m.} / 2 = 49.500$

soit, en adaptant pour l'épaisseur moyenne du filon de 10 cm., c'est-à-dire une quantité manifestement appréciée par défaut :

4.950 mètres cube de galène

Si nous donnons, toujours par appréciation réduite, une densité de 4.0 à cette galène, nous avons devant nous un tonnage de 19.800 tonnes.

On voit qu'il sera extrêmement facile, en poussant un peu les travaux de recherches et découpage du gisement, de mettre en vue certaine de 50 à 60.000 tonnes de minerai pour le seul gisement de Co-Gi-San.

À ces possibilités, il faut ajouter celles que donne, dans le périmètre Tu-Xan, l'affleurement reconnu d'un filon de puissance et teneur identique à celui de Co-Gi-San.

Dans le périmètre Huoi-Pap, on a reconnu dans d'anciens travaux chinois deux filons de plomb se croisant. Ils sont moins intéressants que les précédents, non seulement par leur teneur en Pb (44 %), par leur teneur infime en Ag (836 gr.) mais parce que leur minéralisation profonde paraît devoir être constituée en majeure partie du blende.

Enfin, dans le périmètre Xeo-Ban-Linh, on a trouvé des traces d'anciens travaux et notamment de grosses quantités de scories. Soit par une prospection poussée à fond,

soit en alléchant les indigènes et en leur déliant la langue par des allocations de primes, soit en combinant ces deux modes de procéder ; on doit donc arriver rapidement au filon en ce point.

TENEURS DES MINERAIS

Nous avons donné plus haut des teneurs, en argent et plomb, du minerai pris en différents points. Il est beaucoup plus intéressant de savoir que les 300 tonnes de minerai vendues ont donné la teneur moyenne suivante :

Pb : 60 % et Ag : 3 kg 500 à la tonne.

Cette teneur nous paraît être la teneur moyenne du gisement.

La teneur la plus haute constatée le fut dans un échantillon prélevé à la cote 19.60, qui donne plus de onze kilogrammes d'argent à la tonne de minerai.

LA QUESTION DE LA ROUTE

Ainsi que cela a été indiqué, le capital initial ne devait pas supporter la construction de la route. Il n'en est pas moins vrai que cette construction est pour la « Mine Armorique » une question vitale et que, si les études pouvaient se faire sans autre moyen de communication que la piste existant au début, par contre, aucune exploitation n'est possible sans une route automobilable, tout au moins jusqu'à Tu-Lé.

La route doit être considérée comme se scindant en deux sections bien distinctes.

1° — de Trai-Hutt (gare sur la voie ferrée de Hanoi à Lao-Kay au bord du fleuve Rouge) à Tu-Lé.

2° — de Tu-Lé à la Mine.

1^{re} SECTION

Tu-Lé se trouve placé sur la route de ravitaillement de la Haute rivière Noire. En effet, lorsque les crues y rendent la navigation impossible, la rivière Noire est ravitaillée par voie de terre, le point de départ étant Yên-Bay, qui se trouve situé à 125 kilomètres de Tu-Lé par l'itinéraire Yên-Bay, Nghia-Lo, Gia-Hoi, Tu-Lé.

Le tracé étudié par la Société anonyme de la Mine Armorique à l'avantage de raccourcir de beaucoup la distance puisqu'il met Tu-Lé à 70 kilomètres seulement de la voie ferrée.

Il est donc rationnel, et c'est là que doivent tendre tous les efforts de ceux qui s'intéressent à la Sté de la Mine Armorique, que l'Administration adopte le tracé le plus court tout en permettant l'exploitation de toute une région riche en produits miniers et forestiers

L'effort qu'aurait actuellement à faire l'Administration serait d'autant moins lourd que la Société anonyme de la Mine Armorique a déjà presque complètement construit la route sur les 38 premiers kilomètres qui comportent la partie la plus difficile.

2^{nde} SECTION

La deuxième sectionne Tu-Lé à la Mine n'intéresse que la S.A.M.A. Elle doit comprendre, si on n'envisage provisoirement que le premier siège d'exploitation, c'est-à-dire les travaux actuels de Co-Gi-San, une route partant de la Mine et venant à faible pente jusqu'au dessus de Tu-Lé (environ 10 kilomètres) et un câble aérien descendant le minerai de ce point à Tu-Lé.

Bien entendu, ce câble devra être doublé par un sentier de service, surtout si l'installation n'est pas (ce qui sera probablement le cas), prévue pour transport des hommes.

Le point de départ du câble sera facilement reliable aux divers points où seront ouverts de nouveaux sièges d'exploitation.

CONCLUSIONS

L'affaire de la Mine Armorique est une bonne affaire qui a été mise en difficultés par une fausse manœuvre de ses dirigeants, coïncidant malheureusement avec une crise économique qui, sévissant durement sur le monde entier, n'a pas épargné l'Indochine, coïncidant également avec une baisse formidable des cours du plomb et de l'argent.

Cette affaire peut néanmoins être sauvée par un effort de ses actionnaires répondant à l'appel qu'elle leur lance en ce moment.

Elle pourrait également être sauvée par un groupe disposé à en prendre le contrôle :

1° — en mettant à sa disposition, avec comme garantie une hypothèque de premier rang sur ses mines, une somme de cinq à six cent mille francs.

2° — en envoyant d'urgence un ingénieur chargé de constater la réalité de tout ce qui est exposé ci-dessus.

3° — en étudiant les modalités d'une reprise moyennant réduction dans une proportion à déterminer du capital initial et des parts de fondateur.

Le renflouement de cette affaire n'exigera pas la constitution immédiate d'un capital définitif. Les premiers frais à faire se borneront à l'extinction du passif et à une étude complémentaire du gîte, surtout si une étude attentive de la question, mettant en lumière toutes les raisons d'ordre politique, économique et stratégique qui militent pour la construction de cette route, peut amener le Gouvernement Général de l'Indochine à prendre à son compte l'achèvement de la route jusqu'à Gia-Hôi, point de jonction de la nouvelle route et de celle qui a été employée jusqu'ici, puis, dans la suite, l'aménagement en route automobilable ou tout au moins charretière, du tronçon Gia-Hôi-Tu-Lé.

10 : photos

Affleurement dans le découvert cote 1.692 M.

Terrassements de recherche en 1927 sur les affleurements entre les cotes 1.670 et 1.692 M.

Réfection de la galerie (cote 1670) après l'éboulement de l'entrée après le typhon du 16 juillet 1928. Cette galerie à aujourd'hui plus de 150 M. et suit le filon depuis son ouverture.

Vue d'ensemble des niveaux de recherche en 1927, sur les affleurements.

Travers banc de la cote 1.692.

Travers banc abandonné (cote 1.635)

Travers banc de recherche (cote 1.678)

Vue des affleurements sur la tête du travers banc.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1931)

Le nouveau conseil d'administration de la Mine Armorique comprend : MM. Perroud ¹⁰, [M^e Gabriel] Mandrette, [Robert] Bernhard, Biraud [*sic* : *Birot* ¹¹] et Fraysse ¹².

M. Bernhard (qui est le frère du directeur des Distilleries) est allé sur le gisement et a confirmé sa riche minéralisation.

La Mine Armorique
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 juin 1931)

Demain à 16 heures les actionnaires de la mine Armorique se réuniront en assemblée ordinaire et en assemblée extraordinaire pour se prononcer sur le sort de cette entreprise qui avait fait naître de si belles espérances. Espérons qu'ils y viendront nombreux.

Une cinquantaine de mille piastres suffiraient, avec le concours déjà acquis des principaux créanciers, pour sauver cette affaire. Du côté français, si touché en ce moment par la crise et surtout si méfiant envers tout ce qui est société anonyme, il n'a pu être réuni qu'une quinzaine de mille piastres mais un certain nombre de riches indigènes sembleraient disposés à former un groupe qui entrerait dans l'affaire avec certains avantages.

On a peine à comprendre comment les Annamites, qui n'ont presque pas été atteints par la crise boursière (ne possédant que très peu d'actions), qui, au Tonkin, ne sont guère atteints par la mévente des riz, vu la faible exportation en temps normal, et qui, par conséquent, doivent avoir des disponibilités, ne cherchent pas à entrer dans les sociétés constituées à grands frais par les Français et où ceux-ci seraient disposés à leur faire de sérieux avantages.

Ainsi, dans certains cas, il serait possible aux Annamites d'acquérir le contrôle de l'affaire, dans d'autres cas, les plus sérieuses garanties de défense de leurs intérêts.

Ce serait pour eux l'occasion de faire un progrès considérable dans leur émancipation économique.

Chacun sait, comment la société de la mine Armorique s'est mise dans cette situation.

Comment, sans avoir préalablement augmenté son capital, elle a commencé à ses frais la construction d'une route de montagne indispensable, c'est vrai, à l'exploitation en grand de la mine, mais surtout extrêmement importante pour l'Administration elle-même au triple point de vue économique, administratif et stratégique. Les directeurs escomptaient sans doute que l'Administration achèverait la route à ses frais ; c'était bien imprudent car l'Administration préfère engloutir 200.000 \$ à la construction de

¹⁰ [Auguste Perroud](#) (Lyon, 1886-Hanoï, 1945) : bijoutier à Hanoï, président de la chambre de commerce.

¹¹ *Marc* Abel Birot (Angoulême, 10 janvier 1881) : fils de Pierre Birot, employé d'octroi, et de Jeanne Brechenade. Diplômé des Arts et métiers d'Angers, il débute à la papeterie Laroche-Joubert de Basseau à Angoulême où il rencontre son épouse Ernestine, fille d'Ernest Marguet (1861-1927), directeur de la dite usine. Il dirige l'usine les Pulpes et papeteries de l'Indochine à Viétri, puis, après liquidation de celles-ci, l'agence de Yunnanfou de la Société anonyme de constructions mécaniques, de Haïphong, avant de passer aux Papeteries de l'Indochine. Il les représente à la Société indochinoise de pyrotechnie (1930). En outre administrateur des Tuyaux agglomérés et centrifugés de l'Indochine (Stacindo) et de la chancelante Mine Armorique (1931).

Vice-président de la Chambre de commerce du Tonkin, il rentre en France à la fin de 1935 et meurt le 10 juin 1936 à Montbron, où ses parents s'étaient mariés (État civil transmis en février 2015 par Françoise Marguet, que nous remercions. *Bulletin de la Chambre de commerce de Hanoï, Moniteur de la papeterie française.*)

¹² Edmond Fraysse, ingénieur des Bâtiments civils à l'administration des travaux publics.

la morgue à Hanoï plutôt que de les employer à l'amélioration d'une route de montagne.

Mais n'est-il pas honteux de voir que, d'ores et déjà, non seulement les indigènes mais l'Administration elle-même se servent de cette route, qui va rendre telle qu'elle est de grands services, alors que la ruine sera la récompense de ceux qui ont procuré au pays cette voie si utile. Il semble qu'il serait de la plus élémentaire honnêteté de la part de l'Administration de racheter maintenant, même à bas prix, une route dont les travaux déjà exécutés lui seraient revenus à près de 300.000 piastres.

C'est très habile de « profiteren » de cette façon mais le procédé n'est pas très français.

Paul LESTERLIN, président
(Saint-Savinien, Charente-Inférieure, 12 mars 1871-Biarritz, 29 juin 1955)

Après une carrière d'administrateur civil en Annam (1904-1924),
il se consacre aux affaires en commençant
comme directeur à Hanoï du Crédit foncier de l'Indochine. Voir [encadré](#).

La Mine Armorique
par H.C.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 juillet 1931)

La réunion extraordinaire des actionnaires a eu lieu à Hanoï lundi 28 juin, sur la convocation du nouveau conseil et la présidence de M. Lesterlin. Plus de vingt actionnaires étaient présents et vingt étaient représentés ; le quorum était atteint. M. Lesterlin rendit compte des efforts du nouveau conseil pour réunir les fonds, une cinquantaine de milliers de piastres, qui permettraient de sauver l'affaire. Les actionnaires ont répondu faiblement, environ 14.000 \$; par contre, deux des personnalités les plus connues du monde minier et spécialement au courant de l'industrie minière et métallurgique du plomb, offrent d'entrer dans la société pour 10.000 \$. Cet exemple de confiance dans l'affaire est de nature à faire sortir d'autres capitalistes de leur réserve.

Le commissaire aux comptes, M. Charron, ayant, dix jours avant la réunion, trouvé une excuse pour ne pas faire son rapport, M. Allen, chef de la comptabilité des G.M.R., a été nommé par le tribunal mais, vu la situation assez peu claire, il demande quinze jours encore pour terminer son rapport. La réunion est donc reportée au lundi 20 juillet. Toutefois, les actionnaires présents profitent de ce que la séance est close pour manifester vivement leur indignation au sujet de l'incurie du conseil [ancien] et de son président [Le Roy des Barres] ; non seulement, il ne saurait être question de *quibus* mais on fera jouer la responsabilité de ces messieurs au sujet d'une série d'étourderies frisant l'inconscience.

Certains de ces messieurs n'ont jamais mis les pieds à la mine ; on n'a pas surveillé la comptabilité la plus extravagante qu'on puisse imaginer ; on a engagé un ingénieur assez fantaisiste pour confondre du minerai avec du remblai et le jeter au fond d'un

profond ravin ; on a prié de se mêler de ses affaires l'ingénieur de la route qui avertissait le conseil que les dépenses allaient dépasser les ressources de la société. Bref, le règne de l'extravagance la plus échevelée. Et maintenant qu'il suffirait de 25.000 \$ pour sauver l'affaire, l'on se lave les mains avec une superbe indifférence. Seulement, les actionnaires n'entendent pas en rester là et l'on va battre le rappel pour avoir le 20 juillet une assemblée imposante. L'indignation est d'autant plus grande que pour beaucoup, le nom du président [Le Roy des Barres] était une garantie ; mais il semble que dans trop de sociétés anonymes, certains capitalistes, et même des gens dont la haute moralité plus encore que la fortune est prise en considération, prêtent leurs noms pour faire bien dans un conseil et attirer la petite épargne sans avoir la moindre idée que cela leur crée des devoirs.

Dans le cas actuel, tel joue imprudemment une vieille réputation alors qu'aujourd'hui encore, un geste, qui lui serait facile, ferait de lui une exception parmi tant d'étourdis et lui vaudrait le renon d'avoir montré aux autres leur devoir, et sauvé, en même temps que ses propres intérêts, une des affaires locales les plus sympathiques.

La Mine Armorique
par H.C. [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 juillet 1931)

Notre dernier article sur la Mine Armorique a prêté à confusion, du fait que beaucoup de personnes ignorent le changement intervenu il y a cinq mois, à la suite duquel le conseil d'administration primitif, dont les erreurs, imprudences et négligences ont compromis l'affaire, a été remplacé par un nouveau conseil d'administration, chargé par la majorité des actionnaires de tenter le sauvetage d'une affaire réellement bonne.

Et ce nouveau conseil, que préside M. [Paul] Lesterlin, a une tâche d'autant plus difficile qu'il y a parmi les actionnaires mêmes, des naufrageurs, dont les intérêts s'opposent à ceux des autres actionnaires. Et ces naufrageurs intérieurs, qui gagneraient plus à la reconstitution de l'affaire par un nouveau groupe qu'à son sauvetage par les actionnaires de l'ancien groupe, ne sont pas seuls. S'acharnent aussi contre l'actuelle société des gens qui savent que la mine est réellement bonne et que ce serait une excellente affaire d'en dépouiller l'ancienne société.

Celle-ci ruinée et ses actionnaires évincés, resteraient les études déjà faites, les travaux amorcés et une route très avancée, c'est-à-dire l'équivalent des quelque 400.000 \$ dépensées. S'il y a eu des erreurs graves, comme de construire avec un capital de 400.000 \$ net une route qui en demandait 700.000, des négligences et des étourderies, il ne semble pas y avoir eu d'indélicatesses.

C'est parce que l'affaire est bonne et que l'argent dépensé a servi à faire quelque chose d'utile que les actionnaires qui ne sont qu'actionnaires et qui n'ont pas intérêt à ruiner l'affaire, entendent s'acharner, eux, à la sauver et, si possible, actionner en responsabilité les anciens, ou certains des anciens directeurs pour leurs négligences et imprudences. Et dans ce but, ils ont choisi un président actif et combatif, M. Lesterlin.

Or, il paraît que plusieurs personnes, ignorant ces faits, ont cru que nous visions M. Lesterlin quand nous parlions de la responsabilité qu'avait encourue le président de l'ancien conseil [Le Roy des Barres], en n'apportant pas dans ses fonctions la diligence qu'attendaient de lui tous ceux qui avaient eu confiance dans sa vieille réputation d'homme d'affaires, honnête, avisé et consciencieux.

Honnête, il l'a été ; avisé, il ne l'a pas été du tout et l'on peut estimer qu'il a été négligent.

Il est donc essentiel de ne pas confondre entre les deux conseils, entre les deux présidents.

Mais peut-être a-t-on confondu parce qu'on est peu habitué à voir les moutons mettre leurs bergers sur la sellette, des actionnaires critiquer la gestion des directeurs.

Et ceci nous sera l'occasion de faire une remarque.

Si la société actuelle est mise en faillite, l'administration va tranquillement s'emparer d'une route, qui ne lui aura rien coûté et pour laquelle elle aurait eu à dépenser certainement plus que la Société n'a dépensé, mais dont tous les entrepreneurs et ouvriers ne sont pas encore payés.

Dans quelques années, le souvenir de tous ces ouvriers impayés restera dans le pays, mais la vieille société de la Mine Armorique sera bien oubliée et c'est l'Administration qui passera, aux yeux des indigènes, pour avoir commis à leur égard une escroquerie. Sans savoir le latin et sans avoir fait leur droit, ils sauront dire en thaï, en chinois et en annamite : IS FECIT CUI PRODEST ¹³. [...]

Mine Armorique
(L'Éveil économique de l'Indochine, 26 juillet 1931)

À l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet, les actionnaires ont refusé le *quitus* à l'ancien conseil. M. Feutrier, toutefois, reste au nouveau conseil, marque de confiance valant *quitus*.

L'élection du nouveau conseil — MM. [Paul] Lesterlin, [Auguste] Perroud, [M^e Gabriel] Mandrette, Birot, Fraysse, [Robert] Joseph ¹⁴ et Feutrier — a été confirmée.

Les actionnaires ont reçu l'autorisation de faire toutes recherches sur le bien ou mal fondé des dépenses engagées par le conseil démissionné, en vue de poursuites éventuelles contre les membres de ce conseil. Le rapport du commissaire aux comptes nommé par le tribunal après la démission du commissaire élu a été, en effet, des plus édifiants ; aussi certains actionnaires n'entendent-ils pas laisser passer certaines choses.

C'est, en effet, d'une bonne affaire qu'ils risquent de se voir ainsi dépouillés par la maladresse du conseil démissionné.

Un rapport récent d'un des ingénieurs les plus estimés et les plus expérimentés du monde minier en Indochine, que nous regrettons de n'avoir pas la place de publier aujourd'hui, a montré à l'assemblée qu'un faible apport de capitaux permettrait à la société d'organiser le traitement sur place du minerai par les méthodes indigènes légèrement améliorées, et non seulement entretenir la mine mais de l'exploiter sur une petite échelle avec un bénéfice mensuel d'un millier de piastres.

Et notons bien ceci. La Société, si elle sombre, aura sombré pour avoir entrepris à ses frais la construction d'une route stratégique qui présente en outre un réel intérêt économique pour le pays. L'Administration va en profiter, en profite déjà sans bourse délier.

Or il reste encore dû certaines sommes aux entrepreneurs ; ils ne toucheront rien si la société doit déposer son bilan. L'Administration, en profitant de ce travail non payé, commettra non pas une escroquerie, car elle est dans son droit strict, mais en tout cas une MUFFLERIE.

Or en reprenant les charges, d'ailleurs légères, qui pèseraient sur cette route si c'était un immeuble privé, l'Administration ferait ainsi à la fois une bonne affaire et une bonne

¹³ Celui qui l'a fait, c'est celui qui en profite.

¹⁴ Robert JOSEPH : directeur de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics à Hanoi, trésorier de la Chambre de commerce d'Hanoi, membre du Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin, son délégué au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers d'Indochine.

action. M. le Général en chef doit savoir l'importance que le général de Beylié attachait au poste du Tulé et nul n'ignore le mauvais effet que produit au Tonkin, en ce moment, toute déconfiture nouvelle. Un gouvernement qui aurait une politique économique s'attacherait à empêcher toutes celles qu'un léger appui, ne fût-ce qu'un appui moral, peut empêcher.

Nous disons appui moral, car ce que nous suggérons à l'Administration, ce n'est pas de mettre un cent dans une affaire mais de s'épargner la honte d'agir comme un fils de famille qui accepte sous bénéfice d'inventaire la succession de son père. C'est son droit strict mais c'est dans la plupart des cas une mufflerie.

Cette route, M. le Général en Chef, M. le Directeur de l'Agriculture, celui des Forêts, le résident de Yèn Bay, le directeur des Douanes, celui des Postes en réclameront peut-être demain la construction. L'Administration, alors, s'enrichira de ce que des actionnaires, tous locaux, auront dépensé en se substituant à elle. Nous ne sommes d'ailleurs pas sûrs qu'en vertu du principe, de l'enrichissement sans cause, ces actionnaires ou leur liquidateur ne pourront pas se retourner contre le protectorat. En tout cas, il leur reste à la mine trois tonnes d'explosifs qui suffiront à détruire, c'est leur droit, tous les ouvrages d'art que l'Administration sera alors bien obligée de reconstruire.

Le sauvetage de la Mine Armorique est réalisé
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 septembre 1931)

Voilà un événement financier et minier qui réjouira tout le monde dans le Nord Indochinois pour sa portée morale d'abord. La situation était désespérée aux deux points de vue, financier et minier. Or il s'est trouvé des hommes, mineurs expérimentés, industriels habiles, capitalistes avisés qui ont étudié à fond la question du point de vue minier et ont, en face de la crise mondiale, conservé ou acquis la foi dans l'avenir de cette mine.

Et il s'est trouvé un groupe d'actionnaires qui, ayant pris la place d'administrateurs incompetents, ont fait preuve d'une énergie et d'une persévérance remarquables dans l'atmosphère de découragement qui régnait depuis quelques mois au Tonkin et ils ont su trouver des capitalistes, ces dinosaures qu'on croyait à jamais disparus, et les convaincre. Que quelques autres sociétés suivent ce bel exemple, aient le courage d'épurer leurs conseils d'administration, de porter le fer rouge où il faut et montrent la même volonté de vivre par les méthodes d'honnêteté et de bon sens, et nous verrons la confiance renaître sur toute la ligne, car au fond, le Tonkin est bon.

Nous ne saurions donc trop féliciter M. Lesterlin et ses collègues. Ils ont montré la voie et rendu par là un grand service à tout le pays.

CHRONIQUE DES MINES
La Mine Armorique
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 septembre 1931)

On sait, qu'à la suite d'une gestion maladroite, le premier conseil d'administration avait dû démissionner en faveur d'un nouveau conseil, élu pour essayer de sauver cette affaire très compromise par de graves fautes de négligence et d'étourderie, aussi bien que par de grossières erreurs techniques. Les administrateurs remerciés restent, d'ailleurs, aux termes du Code de commerce, responsables de leurs fautes de gestion, et la dernière assemblée d'actionnaires l'a bien spécifié.

Les nouveaux administrateurs se rendirent compte qu'il suffisait d'une somme peu importante, à la condition d'abandonner les travaux de construction d'une route dont le coût pouvait être évalué, lorsqu'elle fut entreprise, au double du capital social, et de se contenter d'entretenir le matériel et une petite extraction, en attendant des circonstances plus favorables. Il suffisait d'une quarantaine de mille piastres pour désintéresser les créanciers ; quelques-uns des plus importants [l'entrepreneur annamite et l'entrepreneur chinois ayant construit la route] acceptant d'entrer dans l'affaire comme actionnaires.

Il fut d'abord extrêmement difficile d'obtenir quelques milliers de piastres, en raison surtout de la campagne de dénigrement entreprise par certains naufrageurs avec l'arrière-pensée de recueillir gratuitement les fruits du travail et des capitaux engagés par d'autres. Le nouveau conseil ayant, enfin, obtenu l'adhésion d'un ingénieur minier, très ancien dans le pays et très prudent et expérimenté, qui à lui seul triplait les autres apports, l'espoir commença à renaître. Enfin, la persévérance de M. le président Lesterlin fut récompensée par de nouveaux apports financiers et le chiffre fixé fut presque atteint ; et voici que l'espérance renaissant, ce chiffre promet d'être d'ici peu, considérablement, dépassé.

Malgré le bas prix des métaux, argent et plomb, le projet d'exploitation au ralenti permet d'envisager la rémunération des capitaux de secours et même un léger bénéfice.

Tout d'abord, la construction d'un four indigène amélioré permettra de réduire le minerai à peu de frais et de réaliser une importante économie sur le transport. Il y a déjà une bonne quantité de minerai extrait, tant sur le carreau de la mine, qu'au fond du ravin, où un ingénieur ignare, engagé aveuglément par l'ancien conseil, l'a fait jeter comme du vulgaire déblai.

Pour l'avenir, on étudiera la métallurgie du plomb sur place pour la consommation locale, évitant ainsi les frais du double transport d'Indochine en Europe et retour, d'un métal si lourd.

La question de la route est laissée à la bonne foi de l'Administration, qui, n'ayant plus l'espoir de voir succomber cette entreprise, envisagera l'utilité pour elle-même de cette route jadis considérée comme indispensable.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1931)

La Mine Armorique émet un emprunt de 120.000 piastres garanti par une hypothèque sur ses installations et périmètres et portant un intérêt moratorisé de 8 %. Des parts sont remises aux souscripteurs au prorata de leurs versements. Au 10 août, il ne restait plus que 16.000 piastres à souscrire.

Revue de presse

L'Éveil économique de l'Indochine

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 novembre 1931)

13 septembre : note optimiste sur la Mine Armorique.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1932)

M. Raymond Perreau, fils du sénateur de la Charente-Inférieure, ingénieur à la Mine Armorique, rentre en France.

Revue de presse
L'Éveil économique de l'Indochine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1932)

14 février : Publie le rapport de M. de Villa, prospecteur anglais, sur la Mine Armorique, qu'il recommande.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1932)

Nous apprenons la création de la Société métallurgique du Tonkin [SOMET] au capital de 2 millions de francs qui reprend l'exploitation de la Mine Armorique.

LE DÉCÈS DE MONSIEUR LE ROY
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 septembre 1932)

Le décès de M. Le Roy, peu connu en Cochinchine où il n'était que de passage, surprendra très péniblement les Tonkinois, très nombreux, qui le connaissaient de longue date.

Arrivé au Tonkin il y a une trentaine d'années, M. Le Roy, gros travailleur, énergique, plein de loi et de fougue, se lança résolument dans les exploitations minières.

Il consacra ces dix dernières années à la mise en exploitation de la mine Armorique et c'est pour réaliser certains projets qu'il était venu en Cochinchine où des concours lui avaient été promis.

Fatigué, usé par de trop longs efforts, par un travail intensif, mais soutenu par une volonté de fer, M. Le Roy lutta courageusement, ne se plaignant jamais.

Mais, ses trente années de séjour consécutif sans un seul congé aidant, le mal qui le minait l'obligea à s'aliter.

Hospitalisé à Grall, M. Le Roy, qui ne se faisait aucune illusion sur son sort, se prépara à mourir en bon Breton qu'il était et décéda le 6 septembre.

Ses obsèques ont eu lieu le 7 courant au milieu d'une belle affluence d'amis et, surtout, de compatriotes qui avaient tenu à accompagner l'un des leurs jusqu'en sa dernière demeure.

Nous renouvelons à M^{me} veuve Le Roy et à sa famille l'expression de nos condoléances les plus émues.

(*La Dépêche* du 9 septembre.)

TENTATIVE DE SAUVETAGE PAR ALFRED LAVALLÉE

CHRONIQUE DES MINES
La Mine Armorique

(L'Éveil économique de l'Indochine, 16 octobre 1932)

On se souvient que, par une circulaire du 25 août dernier, M. Lavallée avait soumis aux actionnaires de la MINE ARMORIQUE qui avaient participé à la tentative de renflouement de cette affaire, un projet fort bien conçu pour la reprendre sous une autre forme.

Malheureusement, M. Lavallée n'a reçu qu'une douzaine d'adhésions, représentant à peine une somme de trois mille piastres, insuffisante pour faire quoi que ce soit. Nous croyons savoir que d'assez nombreux actionnaires, en dehors de ce petit groupe, auraient approuvé cette initiative, mais comme ils n'ont pas pris la peine d'écrire au promoteur, celui-ci ne peut faire état de leur opinion.

Dans ces conditions, enregistrant cette nouvelle preuve de la difficulté qu'on éprouve à réveiller l'esprit de solidarité en ce pays, M. Lavallée a décidé d'abandonner la partie. Nous n'avons plus, dit-il, qu'à attendre le pire, ce à quoi la majorité paraît s'être assez facilement résignée.

Nous croyons que M. Lavallée s'est trop tôt découragé et que, peut-être, s'il avait convoqué une réunion des douze personnes qui lui ont répondu, se serait-il trouvé parmi ces dernières quelques hommes actifs qui, s'adressant eux-mêmes d'une façon pressante à leurs amis et se joignant à M. Lavallée pour un appel, auraient provoqué de nouvelles adhésions.

Et ce groupe aurait pu, en tout cas, se cotiser pour faire défendre les intérêts des actionnaires par un bon avocat, à la faillite d'abord, puis dans un procès aux anciens directeurs. Il serait peut-être possible de faire remonter la faillite à deux ans, ce qui permettrait de faire rendre gorge à certains personnages qui se sont trop hâtés de se faire payer leur soi-disant dû. On pourrait aussi exiger que les promoteurs apportent à la masse les périmètres qu'ils n'avaient pas mis dans la Société.

Ne jetons donc pas si vite le manche après la cognée, et espérons que M. Lavallée réunira d'abord les personnes qui lui ont répondu.

CHRONIQUE DES MINES
La Mine Armorique
(L'Éveil économique de l'Indochine, 27 novembre 1932)

Hanoï, le 20 novembre 1932.

Assemblée du 17 novembre, après avoir entendu l'exposé que lui a fait M. Lavallée des modalités de son projet, a jeté les fondements d'une société en participation pour le rachat et la conservation de la mine Armorique. Un comité de direction a été désigné à titre provisoire ; il comprend :

MM. Beau Louis-Georges, Lasserre Élie-Pierre, Lavallée Alfred, comme membres titulaires, et M. Cucherousset Henri, comme membre suppléant.

Les actionnaires présents se sont engagés, en leur nom ou en celui de leurs commettants, à apporter une contribution financière qui n'est pas inférieure à 6.000 piastres.

C'est un bon commencement. L'opération, telle qu'elle est comprise, comporte peu d'aléas. La nouvelle société n'aura rien de commun avec l'ancienne société et n'assumera aucune de ses charges. Elle n'a pas l'intention de consacrer au rachat de l'affaire une somme trop forte, ne fera aucune exploitation, n'envisageant d'autres dépenses que le gardiennage et le paiement des redevances superficielles.

Elle pourra donc attendre, au besoin plusieurs années, que la situation du marché des métaux se soit améliorée définitivement: ils ne manqueront pas alors d'acquéreurs pour la mine. La société anonyme l'a payée aux apporteurs 2.500.000 fr. C'était peut-

être trois fois trop cher. La vendrait-elle seulement le cinquième de ce prix que cela vaudrait la peine d'y risquer une centaine de mille francs...

Il est d'ailleurs prévu que le capital sera limité au chiffre reconnu suffisant pour la réalisation de l'objet social et que les contributions en excédent seront remboursées au prorata. Si la société n'est pas déclarée adjudicataire, la totalité des versements sera immédiatement restituée aux participants. Ceux-ci ne pourront être, en aucun cas, engagés au delà de leur mise.

Envoyer les adhésions (un multiple de cinquante piastres), à M. Lavallée, 40, boulevard Félix-Faure à Hanoï.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
La liquidation de la Cie Texor
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 janvier 1933)

[...] la même incohérence semble avoir régné à Texor et à la mine Armorique, deux affaires locales qui avaient un bel avenir mais qui ont été menées comme par des enfants de douze ans [Lesterlin étant administrateur de Texor avant de devenir président d'Armorique...]. [...]

TONKIN
LIQUIDATIONS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1933)

M. Couteau ¹⁵ est nommé liquidateur définitif de la Mine Armorique, des maisons Nguyen van An et Abdullah et Zanlausk.

PETITES ANNONCES

MINE ARMORIQUE
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 août 1933)

Le sort de la Mine Armorique n'est pas réglé, comme certains le croient, et l'association pour le rachat de l'affaire, formée entre les anciens actionnaires, est loin d'avoir abandonné la partie. L'adjudication du huit août a été suivie d'une surenchère, et une nouvelle compétition aura lieu prochainement sur le prix. Nous faisons un pressant appel à tous les intéressés pour qu'ils se joignent à nous dans la défense de leurs droits acquis.

Tous renseignements sur notre action vous seront fournis, par notre gérant, M. ALFRED LAVALLÉE, 40, boulevard Félix-Faure à Hanoï.

Le Comité.

¹⁵ Probablement Albert Couteau, à la fois dirigeant de l'entreprise Aviat, expert comptable et courtier à son nom ou comme associé de [Nam-Long](#).

En mai 1936, la chambre de commerce de Hanoï émet une protestation contre les fonctionnaires de l'Enregistrement et du Trésor qui concurrencent déloyalement MM. Chantemerle et Couteau, experts patentés.

Que devient la Mine Armorique ?
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 février 1934)

Nous nous plaignons souvent que les affaires d'Indochine soient dirigées de Paris, soit qu'il s'agisse d'affaires montées par des capitalistes de la Métropole et dirigées localement par des employés envoyés de Paris avec des pouvoirs étroitement limités et sans aucune initiative, soit qu'il s'agisse d'affaires montées en Indochine par des Indochinois qui, ayant réussi, ont mis l'affaire en actions et sont allés installer le siège à Paris, pour pouvoir y vivre eux-mêmes en rentiers ; un employé à la Colonie exécutant leurs ordres et leur rendant compte par chaque avion de la marche de l'affaire.

Mainte fois, nous avons dit que cet absentéisme mènerait les affaires françaises d'Indochine à leur ruine.

Mais on pourrait nous dire : « Et les affaires restées en Indochine avec leur siège et leur conseil d'administration ? »

Hélas ! on pourrait nous montrer l'affaire de la Mine Armorique, où les actionnaires se sont laissés embobiner par des gens dont ils auraient dû, de prime abord, se méfier. Pour deux raisons : le peu d'envergure des promoteurs, d'abord, car enfin, rien ne les désignait pour diriger une grosse affaire : une sorte de bohème de la prospection à qui n'importe qui pouvait faire signer n'importe quoi en le faisant boire ; un n'importe qui, qui l'avait fait boire ; un vieux surveillant des T. P. qui avait, il est, vrai, bien mené ses propres affaires et s'était établi comme petit agent d'affaires ; et un blanchisseur. Voyons, si nous avons réfléchi, un peu de bagout et d'entregent et l'expérience de petites affaires sans rapport avec l'industrie minière, cela désignait-il ces promoteurs pour la direction d'une grande industrie au capital de six millions de francs ? C'est comme si le prote d'une petite imprimerie de quartier s'associait avec son concierge et le blanchisseur d'en face pour diriger l'imprimerie Chaix !

Seconde raison. Dès le début, les promoteurs laissaient voir le bout de l'oreille et leur intention de berner les actionnaires. Ils apportaient une partie seulement des périmètres qu'ils possédaient et se réservaient, en tant que dirigeants de la nouvelle société, de s'acheter ces périmètres à eux-mêmes en tant que propriétaires desdits périmètres. Et, aussitôt l'affaire Mine Armorique montée, ils en consacraient les capitaux à une route dont l'effet eut été de valoriser leurs propres périmètres, qu'ils auraient alors vendus d'autant plus facilement à la Mine Armorique qu'ils étaient les administrateurs de cette dernière, avec des actionnaires dont ils avaient pu mesurer l'indifférence et la naïveté. Et lorsque, ayant été eux-mêmes facilement roulés quand il s'agit de construire la route, ils purent s'apercevoir que deux capitaux de 600.000 \$ ne suffiraient pas à la construire, dans les conditions où l'on travaillait, l'un de ces messieurs nous déclara un jour : « Notre intérêt est la ruine de la Mine Armorique. Ce qui est fait de la construction de la route sera autant de fait pour la revalorisation de nos périmètres, nous remonterons une société avec ces périmètres et nous rachèterons ceux de la Mine Armorique ? » En attendant, comme les travaux de la route, admirablement dirigés comme l'on sait, engloutissaient tous les capitaux que l'on voulait, les dirigeants de la Mine Armorique, se disant qu'il fallait engraisser le cochon avant de le tuer, cherchaient de tous côtés, et surtout en France, de nouveaux jobards pour souscrire à une augmentation de capital. S'ils avaient réussi, c'est douze millions qu'eût coûté la route ; elle eut été peut-être achevée pour ce prix et peut-être la Mine Armorique eut-elle survécu ; mais ce qui est sûr, c'est que Messieurs les Promoteurs eussent vendu très cher leurs périmètres réservés.

Et le président du conseil d'administration, nous dira-t-on, le docteur L. des B. [Le Roy des Barres] n'y a donc rien vu ? Non, il n'a rien vu, parce qu'il n'a rien regardé. On ne peut pas être à la fois au four et au moulin ; dans la haute montagne à voir un peu ce qui s'y faisait, et dans le ventre d'un malade à lui réparer les tripes. Il n'a même

jamais, croyons-nous, mis les pieds à la mine. Mais au moins était-il de bonne foi. Le public qui, depuis un quart de siècle, lui voyait faire chaque jour des miracles dans les salles d'opération, lui avait attribué des pouvoirs surnaturels en matière d'affaires.

Eu fait, le docteur L. des B. n'était qu'un simple mortel, sujet à erreur. Il continue à maintenir en vie des tas de gens qui avaient déjà leur billet d'entrée pour l'autre monde, mais en affaires; il s'est montré, comme beaucoup d'autres, faillible.

Comme président de la Mine Armorique, il a été roulé comme un intellectuel peut l'être par des maquignons. D'ailleurs, les actionnaires, eux, presque tous sur place, et qui auraient pu organiser un comité de surveillance pour suivre la marche de l'affaire, n'ont rien fait du tout, et ne se sont aperçus que l'affaire avait été mal menée que quand il était trop tard.

Alors ils formèrent un nouveau conseil, où ils eurent le tort de garder l'un des anciens administrateurs. Non seulement le capital était mangé mais il y avait d'énormes dettes. On aurait peut-être pu regarder d'un peu plus près les créances, qui étaient présentées à grands cris ; mais que de frais pour une expertise sérieuse ! Ces créanciers acceptaient d'ailleurs d'entrer pour le montant de leurs créances dans une nouvelle combinaison. Cela valait mieux que la chicane ; seulement, il eût fallu un peu d'argent frais, et autant les gens étaient prêts à gaver d'argent, trois ans avant, un conseil des plus incapables, autant ils hésitaient à donner une sapèque à un nouveau conseil sérieux et prudent, pour un programme restreint et raisonnable. On aurait pu réunir un capital suffisant, si une certaine Banque, qui avait profité avec, comme disent les Belges, pour quelque 35.000 \$, avait eu des remords et avait remis ces 35.000 \$ dans l'affaire. Celle-ci eut été sauvé.

Le nouveau conseil n'eut plus qu'une chose à faire, déposer le bilan de la Société et laisser les créanciers se débrouiller avec le liquidateur.

Un groupe d'anciens actionnaires, pourtant, se reforma autour de M. Lavallée dans un but confus. Quelques-uns se demandaient s'il n'y aurait pas lieu de poursuivre en responsabilité les anciens administrateurs et spécialement le président. Mais deux de ces administrateurs étaient décédés, d'ailleurs ruinés, par un juste retour des choses et un autre faisait le mort en France ; quant au docteur L des B. [Le Roy des Barres], bien que responsable en droit strict de sa gestion, il répugnait à tout le monde de le mettre en cause, les uns parce qu'il leur avait jadis rétamé le foie, les autres parce qu'ils auraient peut-être un jour besoin de son bistouri, et tous parce qu'ils se disaient : « Nous avons tous été des jobards, pourquoi notre mandataire aurait-il été plus malin que nous ? Le rendre responsable au profit de qui ? Des créanciers ! Mieux vaut passer l'éponge ! Mais on resta groupé avec cette curieuse illusion que l'on était encore des actionnaires, que l'on pouvait encore revaloriser ces défuntes actions, que si l'on reformait un petit capital, on sauvait quelque chose. Très peu se rendirent compte qu'en réalité, c'était une nouvelle affaire, sans rapport avec la première, dont il s'agissait. Il est vrai qu'elle était si petite ! Quelques milliers de piastres pour racheter la mine aux enchères, empêcher qu'elle ne se vende à vil prix. Tel un ancien amant verse une pension discrète à une vieille maîtresse pour qu'elle ne tombe pas dans le ruisseau.

Le groupe forma donc une cagnotte et pria M. Lavallée d'agir personnellement. S'il obtenait la mine aux enchères, on le financerait pour lui payer ses débours, les droits miniers, un gardien indigène et l'on attendrait des temps meilleurs pour reformer une société ou vendre la propriété, selon les circonstances.

Mais voici qu'aux enchères, un autre groupe l'emporta, oh ! pour bien peu ! 4.500 \$, croyons-nous. M. Lavallée mit une surenchère. Les autres la contestèrent, prétendant que le surenchérisseur, qui disait agir en son nom, représentait en fait une société. Ces messieurs ne s'étaient pas eux-mêmes regardés dans une glace.

Il fallut cinq mois à Dame Justice pour trancher le différend en faveur de M. Lavallée, qui avait vraiment agi en son nom. L'affaire va être remise en vente. M. Lavallée voudrait bien, avant les enchères, être assuré de quelques nouveaux concours. Les

circonstances sont aujourd'hui plus favorables. Le marché du plomb argentifère est en hausse. Il est probable que les enchères seront poussées davantage.

Ce serait vraiment navrant de voir cette mine Armorique, qui avait fait naître tant d'espoirs, qui a, on le sait, une réelle valeur, tomber en d'autres mains qu'en celles de ses anciens actionnaires. Tout de même, il y a de l'argent disponible au Tonkin, beaucoup plus qu'il y a un an. Va-t-il rester caché ?

Et puis, qui sait ? on pourrait avoir encore un mot à dire à l'un de ceux qui restent des anciens administrateurs. Il n'a pas son quitus et les anciens actionnaires ont encore personnellement tous leurs droits ; il n'y a pas prescription ; il serait peut-être intéressant de faire un peu de blanchissage en famille.

AU PALAIS
Tribunal de 1^{re} instance
Audience des criées du mardi 20 mars 1934
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mars 1934)
[colonnes confondues]

7° Lavallée contre docteur Piquemal, Tran-van-Thu, Lesterlin, Couteau.

Cette dernière affaire a trait à l'adjudication de la mine Armorique. Cette mine ayant été adjugée au docteur Piquemal pour la somme de 4.500 piastres, il y a eu dans la suite surenchère de 1/6 de la part de M. Lavallée. Le tribunal, par jugement du 12 septembre 1933, déclara cette surenchère nulle et l'affaire fut portée en appel. La Cour vient de confirmer le jugement du 12 septembre 1933 du tribunal de Hanoï. L'affaire revenant aujourd'hui devant le tribunal est renvoyée au 24 avril pour fixation de la date de la nouvelle adjudication sur nouvelle mise à prix de 5.744 piastres.

La Mine Armorique
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 août 1934)

On sait la fin lamentable de cette société, créée sous le signe des plus belles espérances par l'épargne locale, mais qui, dirigée par des hurluberlus (et nous sommes charitables) a gaspillé ses 600.000 p. sans rien laisser de tangible ; 600.000 tas de neige sous un soleil de juillet.

Mise aux enchères, la mine à été acquise pour 5.700 p., y compris les taxes en retard, par M. Lavallée, autour duquel se sont groupés un certain nombre d'anciens actionnaires, confiants malgré tout dans l'affaire.

Pour le moment, M. Lavallée, remettant à une époque plus favorable la construction de fours pour la réduction du minerai et d'un sentier plus commode entre la mine (1.700 M. d'altitude) et Tu-lê (775 m.), se contentera de descendre et vendre à Haïphong le minerai qui se trouve sur le carreau de la mine.

La construction de la route de Yênbay à Nghia-lô, actuellement accessible aux camionnettes en saison sèche, et la décision prise par l'administration de poursuivre l'aménagement de la piste au-delà de Nghia-lô dans la direction de Tu-lê, faciliteront considérablement des transports dont le coût prohibitif avait été la pierre d'achoppement de cette entreprise.

La hausse maintenant probable du métal argent laissera sans doute, entre le prix de vente du minerai et les frais encore considérables de transport, une légère marge de bénéfices qui permettra, on peut l'espérer, de remettre en état les galeries de la mine,

le sentier de la mine à Tu-lé, et les installations rustiques laissées par l'ancienne société mais actuellement en ruines.

Mais ce que personne ne comprendra, c'est l'attitude d'un autre groupe formé dans des conditions semblables pour se porter acquéreur de la mine aux enchères.

Mécontent de n'avoir pu l'acquérir à bas prix, ce groupe a fait appel, puis, débouté en appel, est allé en cassation dans l'espoir qu'un nouvel arrêt de la cour d'appel, de Saigon cette fois, cassera le premier arrêt et lui attribuera la mine sur sa première enchère.

On ne voit pas bien quel intérêt ce groupe peut avoir à dépenser en frais d'avocasserie ses quelques fonds, alors qu'il serait si simple de se joindre au premier groupe et de former avec lui un capital qui permettrait de commencer tout de suite les travaux d'amélioration de la mine.

Il ne peut y avoir qu'une explication : le désir non d'exploiter la mine mais de la revendre en cas de hausse à quelque acquéreur étranger à la colonie, qui en offrirait un gros prix. En somme, c'est un billet de loterie qu'il dispute au groupe concurrent.

Mais celui-ci, ou plutôt M. Lavallée, seul en nom, a décidé non de spéculer mais de travailler, consacrant tous les bénéfices éventuels à l'amélioration de la mine. Ceci est beaucoup plus intéressant pour la colonie. Dès les premiers beaux jours, après la saison des pluies, si peu que l'on descende deux tonnes par jour, ce seul fait créera sur la route de Gia-hoï à Nghia-lô et Yên-bay un mouvement de camion, qui profitera tout de suite au commerce local d'une région qui, jusqu'ici, n'avait d'autres moyens de transport que le portage à dos d'hommes ou de chevaux de bât.

(L'Éveil économique de l'Indochine, 9 septembre 1934)

[dernier article de L'Éveil sur Armorique]

En sommeil aussi la Mine Armorique : il ne reste plus un seul employé.

HANOÏ

Tribunal de 1^{re} instance

(L'Avenir du Tonkin, 24 septembre 1936)

Les arrêts suivants seront rendus

1^o) Banque franco-chinoise contre Couteau ès qualité — La Cour reçoit l'appel principal de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie, les appels incidents de Couteau ès qualité de liquidateur de l'Union de la Société anonyme de la Mine Armorique, et de Le Roy des Barres contre le jugement du tribunal mixte de commerce de Haiphong du 26 décembre 1934.

Au fond : confirme le dit jugement en ce qu'il a déclaré recevable l'action de Couteau ès qualité contre la Banque franco-chinoise en restitution des sommes perçues par cette dernière à titre de commission de placement lors de la souscription du capital de la Société anonyme de la Mine Armorique.

L'infirmé en ce qu'il a dit que la Banque franco-chinoise a droit, à titre de commission pour rémunération de ses peines et soins à une commission de 2,7 % sur le montant du capital souscrit, soit 4.218 700 francs et qu'elle ne devrait rembourser à Couteau ès qualité que l'excédent entre quatre cent quatre mille trois cents soixante dix francs, somme perçue par elle, et cent treize mille neuf cent quatre francs quatre vingt dix centimes, montant de la commission calculée comme ci-dessus, soit la somme de

deux cents quatre vingt dix mille quatre cent soixante cinq francs, quatre vingt dix centimes reproduisant le trop perçu.

Entendant et statuant à nouveau, dit que les engagements souscrits par Feutrier au profit de la Banque franco-chinoise au surplus de la commission due à celle-ci sont nuls et de nul effet, en tout cas opposables à la Société de la Mine Armorique comme ayant eu pour objet de disposer d'une partie de l'actif social représenté par le montant des primes d'émission perçues sur 42.187 actions des capitaux souscrits en numéraire à l'origine de la société, comme n'ayant jamais été soumis à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires et comme liées à la stipulation sous forme de ristourne sur primes d'émission, d'une majoration clandestine de la rémunération des apports en nature de la Société en commandite Feutrier. Le Roy (Tu-Le) et Compagnie, et en fraude des statuts et en faisant échec aux dispositions de l'article 30 de la loi du 24 juillet 1867 ; faisant droit à l'appel incident de Couteau ès qualité, condamne la Banque franco-chinoise à payer à Couteau ès qualité.
